



3 FEVRIER 2020

PROJET DE SANTÉ

COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ

LOIRE VENDÉE OCÉAN

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
Préambule	2
1. Le cadre de la CPTS.....	3
1.1 Le territoire de la CPTS et la population couverte.....	3
1.2 Organisations existantes en termes d'exercice coordonné sur le territoire.....	7
1.3 Gouvernance	12
2. Les projets à mettre en place par la CPTS Loire Vendée Océan	14
Axe stratégique 1 : Renforcer la communication et la coordination pluriprofessionnelle	16
Axe stratégique 2 : Améliorer l'accès aux soins.....	20
Axe stratégique 3 : développer des actions de prévention	27
Axe stratégique 4 : renforcer les liens ville/établissements de santé	31
3. Les membres de la CPTS	34
ANNEXES.....	44
Annexe 1 : code communes	45
Annexe 2 : carte zonage Médecin	47
Annexe 3 : carte zonage Masseurs-kinésithérapeutes	48
Annexe 4 : carte zonage orthophonistes.....	49
Annexe 5 : cartographie territoire PDSA 85.....	50
Annexe 6 : carte périmètre des GHT de la région Pays de la Loire.....	51
Annexe 7 : les membres du Conseil d'Administration et du Bureau	52

Préambule

Qu'est-ce qu'une communauté professionnelle territoriale de sante (CPTS) ?

La définition vient de l'instruction n° DGOS/R5/2016/392 du 2 décembre 2016 relative aux Équipes de Soins Primaires (ESP) et aux Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) :

« Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) émanent de l'initiative des acteurs de santé, en particulier des professionnels de santé de ville. Ce sont des équipes projets, s'inscrivant dans une approche populationnelle. Le projet ne vise pas seulement à améliorer la réponse à la patientèle de chaque acteur mais aussi à organiser la réponse à un besoin en santé sur un territoire. C'est une approche de responsabilité populationnelle au sens où les différents acteurs acceptent de s'engager dans une réponse, qui peut impliquer pour eux de prendre part à des actions ou d'accueillir des patients, sortant de leur exercice et de leurs patientèles habituelles. »

Les professionnels de santé du territoire sont engagés dans la construction d'une CPTS depuis novembre 2018.

Ce projet vise à améliorer la prise en charge de la santé de la population du territoire en renforçant la coordination interprofessionnelle, et en développant les échanges entre les professionnels de santé libéraux et les acteurs des secteurs médico-social et social.

Le projet que nous vous présentons a vocation à évoluer en fonction des attentes des patients, des professionnels de santé et des orientations du Plan Régional de Santé.

1. Le cadre de la CPTS

1.1 Le territoire de la CPTS et la population couverte

La CPTS **Loire Vendée Océan** se situe sur 2 départements : la Vendée (85) et la Loire-Atlantique (44). Elle a vocation à regrouper les acteurs de santé du secteur sanitaire, social et médico-social. Les limites géographiques de la CPTS ont été définies en fonction des flux de patientèles, des habitudes de travail des professionnels et des habitudes d'accès aux soins.

Bien que se situant au carrefour de 2 départements, le secteur de la CPTS apparaît pertinent pour les professionnels de santé à la fois en termes de bassin de population qu'en termes d'organisation des soins de premier et de deuxième recours.

La CPTS s'établit sur la totalité ou une partie de 6 communautés de communes suivantes : (cf. annexe 1) :

- Communauté de Communes Sud Retz Atlantique
- Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
- Communauté de communes Ile de Noirmoutier
- Communauté de Communes Challans Gois Communauté
- Communauté de communes Vie et Boulogne
- Communauté de communes Océan-Marais de Monts

Cette CPTS englobe à ce jour 37 communes¹ pour une population totale de 133 966 habitants (INSEE : 2016). La superficie du territoire est de 1 162,35 km².

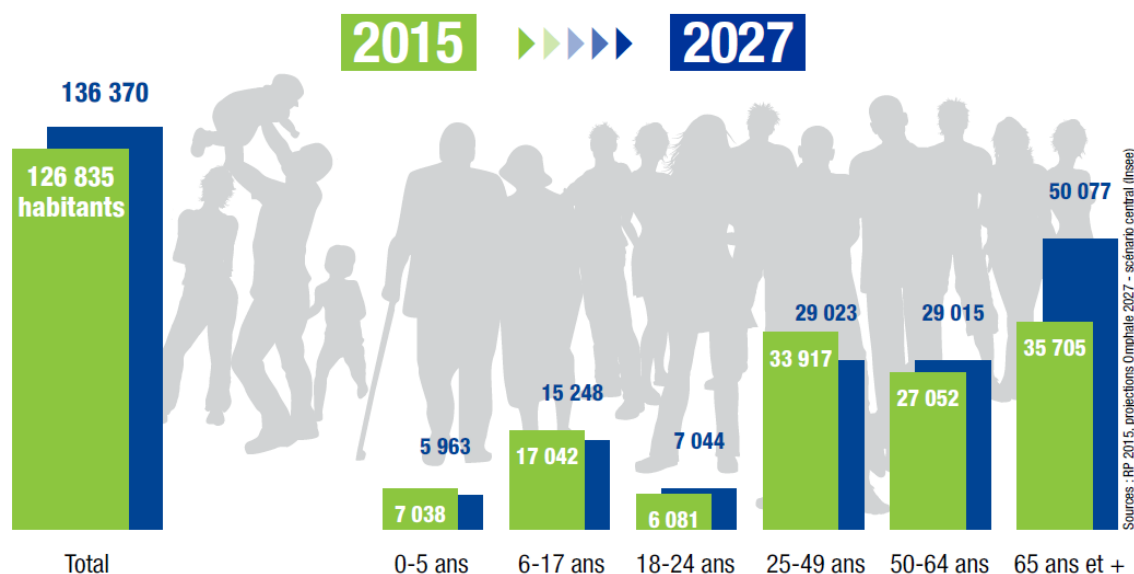


¹ Cf Annexe 1 : Liste des communes de la CPTS

La CPTS **Loire Vendée Océan** fait abstraction des découpages administratifs du secteur qui peuvent complexifier le travail au quotidien des professionnels de santé. A noter que dans ses statuts (art. 5 et 6), l'association des professionnels de santé de la CPTS a précisé que les communes limitrophes et/ou non intégrées à un projet de CPTS pourront être incluses au territoire d'action si les professionnels de santé y exerçant manifestent leur volonté de s'investir dans le projet de CPTS.

- Evolution de la population du territoire de la CPTS

La population de Loire Vendée Océan a été étudiée par l'ORS Pays de la Loire en 2019².



Selon l'étude de l'ORS, la population de la CPTS devrait augmenter de 7,5% d'ici 2027. La part des 0-5 ans, des 6-17 ans et des 25-49 ans diminue tandis que celle des 50-64 ans et des plus de 65 ans augmente.

L'augmentation de la part des plus de 65 ans traduit un vieillissement de la population : une évolution de plus de 40% est à prévoir.

De plus, la part des nouveaux arrivants de 55 ans et plus est très importante (28%), bien supérieure à la moyenne régionale et nationale.

Il faut par ailleurs noter que ces évolutions montrent la population résidente du territoire. Une partie du territoire de la CPTS se trouve sur la cote Atlantique et voit donc sa population tripler en saison estivale.

La CPTS Loire Vendée Océan comprend 18,2% de la population de Vendée. La commune de Challans est la plus peuplée du territoire avec environ 21 000 habitants. La deuxième commune la plus peuplée est celle de St-Hilaire-de-Riez qui comprend environ 11 200 habitants et la troisième commune la plus peuplée est celle de St-Jean-de-Monts avec 8 850 habitants.

² Observatoire Régional de Santé Pays de la Loire, *Diagnostic Santé 2019 Nord-Ouest Vendée*, 2019

- Attentions particulières

Etat de santé général de la population

A la lecture du document, il est constaté que la mortalité prématurée est supérieure aux taux régionaux et nationaux, sauf pour les femmes. La mortalité prématurée (108) des deux sexes est supérieure au taux régional (98) et national (100). C'est encore plus contrasté chez les hommes avec une mortalité prématurée à 112 contre 100 pour la région et la France. La mortalité prématurée évitable est également un facteur qui ressort avec un indicateur de 127 sur le territoire de la CPTS contre 110 au niveau régional au 100 au niveau national.

La mortalité générale des 25-49 ans (122) est supérieure par rapport au taux régional (101) et national (100).

La première cause de mortalité sont les accidents de la route, le taux est de 162 et est très supérieur à celui des Pays de la Loire (110) et de la France (100). La deuxième cause de mortalité est le suicide (146, supérieur au taux régional et national, notamment chez les 25-64 ans avec un taux à 169), la troisième cause concerne les pathologies liées à l'alcool (127, supérieur au taux régional et national). La quatrième cause de mortalité sont les cancers (107) avec un taux plus important chez les 25-64 ans (113).

Focus sur les Affections de Longue Durée (ALD)

Le diagnostic de l'ORS montre que les admissions en ALD sont plus importantes sur le territoire de la CPTS par rapport à la moyenne régionale et nationale. Il faut noter que les admissions en ALD pour cancer et maladie cardiovasculaire sont plus importantes sur le territoire de la CPTS qu'au niveau régional et national, peu importe la tranche d'âge de la population.

Parmi les cancers, les admissions en ALD pour cancer des VADS (Voies Aérodigestives Supérieures) et pour cancer du côlon-rectum sont très supérieures aux taux régionaux et nationaux.

Démographie médicale et paramédicale

Profession	Effectif pour le territoire de la CPTS	Densité pour 100 000 habitants de la CPTS ³	Densité pour 100 000 habitants de Vendée	Densité pour 100 000 habitants de la Région Pays de la Loire	Densité pour 100 000 habitants de France métropolitaine
Médecins Généralistes ⁴	100	75	123	144	154
IDE ⁴	183	137	116	104	185
Pharmaciens d'officine ⁴	45	34	90	96	113
Chirurgiens-dentistes ⁵	75	56	55	55	64

³ La densité est le rapport entre le nombre de praticiens et la population, pour 100 000 habitants.

⁴ Sources : DREES, ADELI - traitements DREES ; ASIP santé, traitements DREES ; INSEE, estimations de population (Professionnels de santé au 1er janvier 2017)

Masseurs-kinésithérapeutes ⁶	133	99	102	109	130
Orthophonistes ⁷	37	28	27	32	34
Pédicures-podologues ⁸	41	31	17,4	17	16
Sages-femmes ⁹	12	9	38	35	29

Les différentes données du tableau ci-dessus reflètent de manière significative le problème de démographie médicale et paramédicale sur le territoire de la CPTS Loire Vendée Océan (sont en rouge les professions pour lesquelles les effectifs sont inférieurs aux moyennes nationale, régionale ou départementale).

La démographie médicale est en baisse, entre autres, les médecins spécialistes sont de moins en moins nombreux à venir s'installer sur le territoire. Au niveau de la santé mentale, une pénurie des médecins psychiatres est observée.

En ce qui concerne la démographie des médecins¹⁰, le département de la Vendée enregistre une hausse des effectifs des médecins inscrits au tableau de l'Ordre sur la période 2007-2015, de 15.7% ainsi qu'une augmentation des médecins en activité totale. Le CNOM¹¹ indique que cette augmentation a une forte probabilité de continuer d'ici à 2020. Sur la même période, le département enregistre également une augmentation des médecins en activité régulière de 3.2% de ses effectifs. Pour autant, l'évolution des effectifs de médecins entre 2015 et 2020, d'une prévision de 2%, croît moins vite que l'évolution prévisionnelle de la population, de 7%.

La Vendée présente une proportion de médecins généralistes de plus de 60 ans de 27%. Le CNOM prévoit la poursuite de la baisse du nombre de médecins généralistes libéraux et mixtes d'ici 2020.

Concernant la CPTS Loire Vendée Océan, une partie de son territoire (les zones côtières hors St-Hilaire-de-Riez et la partie en Loire-Atlantique) est classée en zone d'action complémentaire en ce qui concerne le zonage médecin¹². Le reste de la CPTS est hors zonage.

Si l'on prend le temps de regarder le zonage des Masseurs-kinésithérapeutes¹³, nous pouvons remarquer que le territoire de la CPTS est également en zone intermédiaire. Le zonage des orthophonistes¹⁴ montre également que le territoire de la CPTS est en zone intermédiaire, sauf au Nord-Ouest qui est classée en zone très sous-dotée.

Ces différents zonages attestent donc de disparités territoriales qui justifient ce travail commun sur l'ensemble du territoire pour renforcer la coordination et renforcer l'accès aux soins en tout point.

⁵ La santé observée-chirurgiens-dentistes-27 juin 2016 ORS Pays de la Loire

⁶ La santé observée-masseurs-kinésithérapeutes-23 novembre 2015 ORS Pays de la Loire

⁷ La santé observée-orthophonistes-23 novembre 2015 ORS Pays de la Loire

⁸ La santé observée-pédicures-podologues-27 mai 2016 ORS Pays de la Loire

⁹ Pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans ; La santé observée-sage-femmes-29 décembre 2016 ORS Pays de la Loire

¹⁰ La démographie médicale en Région Pays-de-la-Loire La situation en 2015 Conseil National de l'Ordre des Médecins

¹¹ Conseil National de l'Ordre des Médecins

¹² Cf. Annexe 2 : Carte Zonage Médecin

¹³ Cf. Annexe 3 : Carte Zonage Masseurs-Kinésithérapeutes

¹⁴ Cf. Annexe 4 : Carte zonage Orthophonistes

1.2 Organisations existantes en termes d'exercice coordonné sur le territoire

- Les maisons de santé

Il existe 2 maisons de santé pluriprofessionnelle à ce jour :

Pôle de santé du Marais (Sallertaine)	Equipe composée de 27 professionnels de santé : - 5 infirmiers libéraux - 7 médecins généralistes - 1 médecin spécialiste - 1 sage-femme - 4 chirurgiens-dentistes - 3 pharmaciens - 3 masseurs-kinésithérapeutes - 1 pédicure podologue - 2 ostéopathes
Maison de santé de Noirmoutier	Equipe composée de 17 professionnels de santé : - 8 infirmiers libéraux - 4 médecins généralistes - 3 masseurs-kinésithérapeutes - 1 pédicure-podologue - 1 sage-femme

Source : FINESS

- Les Equipes de Soins Primaire Coordonnées Locales Autour du Patient (ESP-CLAP)

ESP-CLAP de Notre-Dame-de-Monts	Equipe composée de 10 professionnels de santé : - 4 infirmiers libéraux - 1 médecin généraliste - 1 chirurgien-dentiste - 2 pharmaciens - 2 masseurs-kinésithérapeutes
---------------------------------	--

- Organisation de la continuité des soins et de la permanence de soins

La permanence des soins est la demande de soins non programmés répondant à un besoin de prise en charge médicale : dans un délai rapide non immédiat et en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

En Vendée, la permanence des soins est divisée en 19 secteurs (La Roche-sur-Yon, La Ferrière, Le Poiré sur Vie, Fontenay le Comte, Montaigu, Luçon, Aubigny-Nieul, Challans, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Jard-La Tranche, Venansault, Les Sables d'Olonne, l'Île d'Yeu, Aizenay, Les Herbiers, Noirmoutier, Chantonay, Les Essarts et Montagne sur Sèvre) sur la totalité des plages de PDSA à l'exception des périodes de minuit à 8h00¹⁵

La CPTS dépend principalement des secteurs de Challans, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Noirmoutier.

¹⁵ Cf Annexe 5 : Cartographie territoire PDSA 85 (cf. Cahier des charges PDSA Pays de la Loire 2017-2019)

Les communes de Commequiers, Apremont, Saint Maixent sur Vie, Saint Révérend et Coex dépendent du secteur d'Aizenay.

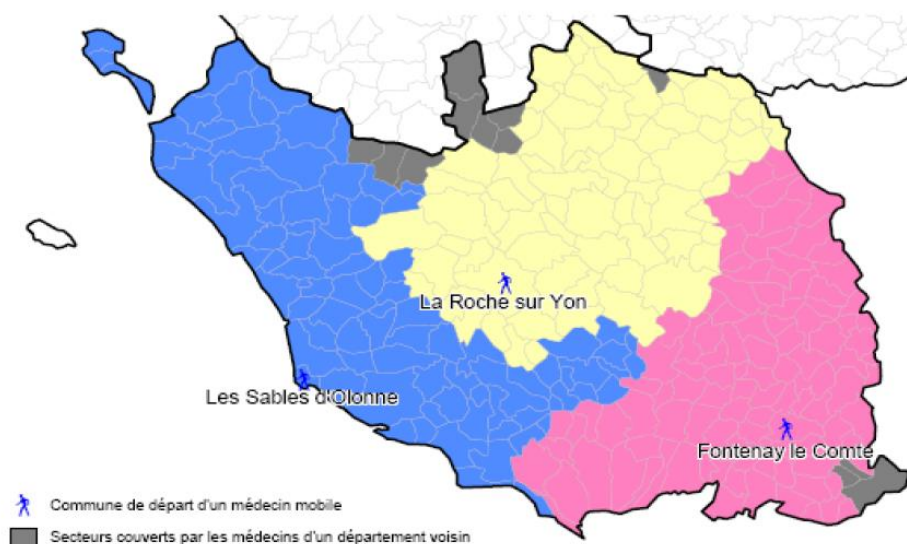
La commune de l'Aiguillon sur Vie dépend du secteur des Sables d'Olonne.

Concernant les territoires de PDSA de Loire-Atlantique, la permanence des soins est divisée en 12 secteurs (Ancenis, Bouaye, Chateaubriant, Clisson, Guérande, Loire et Sillon, Pays de Retz, Pontchâteau, Sud Loire Vendée, Nantes et St-Nazaire). Les communes de Falleron, Touvois, Saint-Etienne-de-Mer-Morte, Paulx, La Marne et Machecoul dépendent du secteur Sud Loire Vendée.

Le département de la Vendée est divisé en 5 territoires de médecins mobiles entre 20 heures et 8 heures :

- Fontenay le Comte
- La Roche sur Yon
- Les Sables d'Olonne
- Noirmoutier
- Ile d'Yeu

Il faut préciser que sur la période juillet/août, le secteur bleu de la carte ci-dessous est divisé en 2.



Sectorisation ADOPS 85

L'organisation de la permanence des soins est basée sur un découpage en secteurs : 16 secteurs composent le territoire vendéen dont l'Ile d'Yeu.

La participation à la permanence des soins permet de couvrir les périodes de garde de 20h à 08h en semaine, de midi à 08h les samedis, de 08h à minuit les dimanches et jours fériés avec la fermeture des MMG à minuit et la mise en place de 5 secteurs de médecins mobiles en nuit profonde (20h00-08h00). Sur la grande partie du territoire de la CPTS (hors Noirmoutier), les médecins de garde prennent en charge les patients qui leur sont adressés par la régulation médicale directement dans leur cabinet.

La permanence des soins dentaires

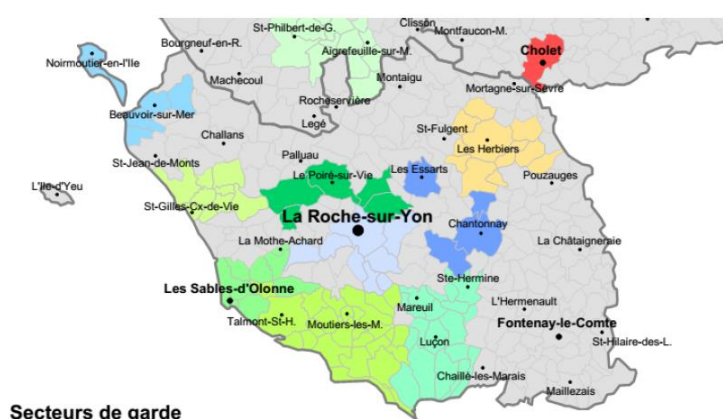
Sectorisation	5 zones
Tableau de garde	Sur 3 mois
Lieu d'effecton de l'astreinte	Cabinet
Participants	Libéraux et centre de santé : 324
Activité	
Permanence hors PDSA	2 heures par jour l'été Projet : 1 matinée

La liste des praticiens de garde est sur le site du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes.

Kinésithérapeutes

La prise en charge des actes de kinésithérapie respiratoire est organisée le week-end et les jours fériés pendant la période hivernale définie par l'institut de veille sanitaire (15 octobre – 31 mars).

La Vendée est organisée en 9 secteurs.



Jard sur Mer	(26)
La Roche Nord	(5)
La Roche Sud	(8)
Les Essarts Chantonay	(4)
Les Herbiers	(12)
Les Sables d'Olonne	(8)
Luçon	(19)
Noirmoutier Beauvoir sur Mer	(8)
Saint Gilles Croix de Vie	(9)

Secteurs de garde
Masseurs-kinésithérapeutes

La garde pharmaceutique

Le territoire de la Vendée fait l'objet d'une division en 19 secteurs de garde : Aizenay, Beauvoir sur Mer, Challans, Fontenay le Comte, La Mothe Achard, La Roche sur Yon, les Herbiers-Mortagne sur Sèvre, Les Sables d'Olonne, L'Herbergement, Luçon et sud Vendée, Maillezais, Montaigu, Noirmoutier, Chantonay-Pouzauges, Rocheservière, Saint Gilles Croix de vie, La Tranche sur Mer, l'Île d'Yeu, Cugand.

Lorsqu'une pharmacie est de garde, un pharmacien est présent dans l'officine toute la nuit le long de sa garde.

• Etat de l'offre hospitalière

Liste des établissements de santé du territoire :

- Centre Hospitalier Loire Vendée Océan à Challans avec 2 autres sites à Machecoul et St-Gilles-Croix-de-Vie,
- Hôpital local à Noirmoutier,
- HAD de Vendée.

Les établissements du GHT Vendée¹⁶ :

- CHD Vendée,
- **CH-Loire Vendée Océan,**
- CH Côte de Lumière,
- CH de Fontenay le Comte,
- Groupe Public Hospitalier et médico-Social des Collines Vendéennes
- CH Georges Mazurelle, EPSM de Vendée
- **Et ainsi que les hôpitaux de Noirmoutier et Dumonté de l'Île d'Yeu, direction commune avec le CH-Loire Vendée Océan**

Pour plus de transversalité, le GHT Vendée a souhaité s'associer avec l'HAD et les établissements médico-sociaux publics hospitaliers afin de construire des parcours de soins dépassant le cercle intra-hospitalier.

- [Etat de l'offre médico-sociale et sociale](#)

La liste ci-dessous (non exhaustive) recense les structures du champs sanitaire, social et médico-social qui sont présents sur le territoire de la CPTS :

Structures sanitaires, médico-sociales, sociales	Ville
Accueil De Jour AMAD	Saint Gilles Croix de Vie
Accueil de Jour Retz Accueil	Machecoul
ADAPEI URJA de Vendée (IME, SESSAD, ESAT, SAVS...)	Challans
ADMR	Challans, Beauvoir sur Mer, L'Île d'Yeu, Noirmoutier En L'île, St Gilles Croix de Vie, St Jean de Monts, Soullans
ADOM Vendée – Portage De Repas	St Hilaire de Riez
AMAD	St Jean de Monts
AMAD	St Gilles Croix de Vie
AREAMS (ESAT)	Sallertaine
Assurance Maladie	
CAVAL YEUX	L'île d'Yeu
CCAS	Toutes les communes du territoire
Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Polyvalent de Vendée (CAMSP)	Challans
Centre de soins infirmiers (ADMR)	St Hilaire de Riez
Centre de soins infirmiers	Machecoul
Centre dentaire mutualiste	Challans
Centre de PMI	Challans et St Gilles Croix de Vie
CLIC Pass'Âges	Machecoul
CMP-CATTP et hôpital de jour Les Charmettes	Challans
CMP Charles Milcendeau	Challans
CMP EPI	Machecoul
CMP de l'Île d'Yeu	L'Île d'Yeu
CMP Infanto juvénile	L'Île d'Yeu
CMP Hippolyte Chauvière	St Gilles Croix de Vie
CMP les Embruns	La Barre de Monts
CMP Marie de Rais	Machecoul
CMPR Croix Rouge	St Jean de Monts

¹⁶ Cf. Annexe 6

Centre de Coordination des dépistages des cancers	
Croix Rouge Française	Challans
CSAPA	Challans
EHPAD Le Home du Verger	Apremont
EHPAD Les Maturins	Beauvoir Sur Mer
EHPAD La Rocterie	Barbâtre
EHPAD La Reynerie	Bouin
EHPAD Aquarelle	Challans
EHPAD Les Jardins de Medicis	Challans
EHPAD La Clergerie	Coex
EHPAD Les Mimosas	Commequiers
EHPAD Les Glycines	Falleron
EHPAD Les Iris	Givrand
EHPAD Des Boutons d'Or	L'Aiguillon sur Vie
EHPAD Hôpital Dumonté	L'Ile d'Yeu
EHPAD Calypso	L'Ile d'Yeu
EHPAD Les Chênes Verts	L'Ile d'Yeu
EHPAD L'Equaiziere	La Garnache
EHPAD La Cap Line	Le Perrier
EHPAD Hôpital Local	Noirmoutier en l'Ile
EHPAD Les Oyats	Notre Dame de Monts
EHPAD Villa Beausoleil	Notre Dame de Riez
EHPAD St Christophe	St Christophe du Ligneron
EHPAD de St Gilles Croix de Vie	St Gilles Croix de Vie
EHPAD Ernest Guerin	Saint Jean De Monts
EHPAD La Foret	Saint Jean de Monts
EHPAD Louis Caiveau	St Hilaire de Riez
EHPAD Les Châtaigniers	Soullans
EHPAD Bon Accueil	Touvois
EPSMS La Madelaine (FAM + MAS)	Bouin
EPSMS du Pays de Challans (FAM, résidence, SAMSAH)	Challans
FAM La maison du vent d'espoir	Notre Dame de Monts
Fondation OVE (SESSAD)	Challans
Fondation Perce Neige (Foyer de vie)	Givrand
Foyer semaine Le Patenit	Challans
GCSMS Phinéas	Notre Dame de Monts
Handi Espoir (FAM, accueil de jour, SAVS, SAMSAH)	Coex
IREPS 85	
Les Quatre Vents (ESAT + foyer d'hébergement)	L'Epine
Les Saisonales	Commequiers
LG Solicar	La Garnache
MAIA Nord Ouest Vendée	
Maison de Vie Résidence Les Tamaris	Bois De Céné
MARPA Les Roseaux	Le Fenouiller
MARPA La Josinette	St Gervais
MARPA Au Vent Des Marais	Sallertaine
MDSF	Challans, Beauvoir Sur Mer, Noirmoutier en l'Ile, L'Ile d'Yeu, St Jean de Monts, St Gilles Croix de Vie
Mutuelles	
PUV Les Primevères	Saint-Maixent-sur-Vie
Résidence Henry Simon	Challans
Résidence Jeanne et Leon	Bois De Céné
RESPA	Challans

SADAPA	Machecoul
SAMSAD	Challans, Beauvoir Sur Mer, Noirmoutier en l'Ile, L'Ile d'Yeu, St Jean de Monts, St Gilles Croix de Vie
SAMSAH	Challans
Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	St Gilles Croix de Vie
Service Social Milieu Ouvert	Challans
SESSAD DU MARAIS	Challans
SSIAD	Challans
SSR Villa Notre Dame	St Gilles Croix de Vie
SSR	Noirmoutier en l'Ile
USLD AQUARELLE	Challans
USLD hôpital local Noirmoutier	Noirmoutier en l'Ile
USLD antenne	St Gilles Croix de Vie
Vendée Diabète	
Village de Rais	St-Etienne-de-Mer-Morte

1.3 Gouvernance

La structure juridique choisie par les professionnels de santé du territoire est l'association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, constituée le 7 novembre 2019. Cette association porte le nom de « CPTS Loire Vendée Océan » autrement désignée par l'acronyme « CPTS LVO ». Son siège social se situe au 9 place de la liberté, 85300 Sallertaine. Cette association réunit les professionnels de santé libéraux du territoire qui souhaitent y adhérer. Néanmoins, les statuts laissent la possibilité d'associer à la structure et au projet d'autres professionnels des territoires limitrophes.

Dans ses statuts, la CPTS LVO s'est donnée les objectifs généraux suivants :

- De renforcer la coordination et l'organisation entre professionnels de santé et acteurs des champs : sanitaire, médico-social, social et médical
- De promouvoir l'interconnaissance entre les acteurs de santé et du médico-social pour optimiser le parcours de soin des usagers
- De favoriser les relations pluriprofessionnelles des acteurs du territoire
- D'optimiser la qualité de la prise en charge
- De favoriser le parcours de soins de la population
- D'améliorer l'articulation entre le premier et le deuxième recours et le secteur hospitalier sur le territoire de la CPTS
- De renforcer les liens avec les partenaires institutionnels
- De former une communauté de santé attractive pour d'autres spécialités médicales et favoriser l'intégration des nouvelles générations de professionnels
- De mutualiser les moyens et les tâches qui entrent dans le cadre des soins de proximité
- De favoriser le travail de prévention et d'éducation pour la santé

- Fonctionnement et gouvernance

Lors de la première assemblée constitutive en date du 7 novembre 2019, le conseil d'administration a été formé avec les professionnels de santé suivants :

- Dr Laurent BRUTUS, médecin généraliste à Sallertaine ;
- Mme Muriel CHASSE, orthoptiste à Challans ;
- M. Stéphane FRIBOULET, infirmier libéral à St-Gilles-Croix-de-Vie ;

- Dr Emmanuel LEGRAND, pharmacien à L'Epine ;
- M. Xavier LIPOVAC, masseur-kinésithérapeute à La Barre de Monts ;
- Mme Sandrine MARCHAL, orthophoniste à Givrand ;
- Mme Séverine MOREAU, sage-femme à Challans ;
- Mme Mathilde MORILLEAU, pédicure-podologue à La Garnache ;
- Mme Marie-France PELE, pédicure-podologue à Challans ;
- Dr Véronique PISTORIUS, dermatologue à Machecoul ;
- Dr Marie-Laure POUVREAU, pharmacien à Bois de Céné ;
- Mme Florence RONELYAM-PERRIER, infirmière libérale à St-Gilles-Croix-de-Vie ;
- Dr Juliette SEGUIN, pharmacien à Barbâtre ;
- Dr Philippe SEMELIN, pharmacien à St-Gilles-Croix-de-Vie ;
- Dr Cyrille VARTANIAN, médecin généraliste à Barbâtre.

L'association se compose de membres de droit et de membres adhérents.

Les membres adhèrent par bulletin d'adhésion. Il est à souligner que sont membres adhérents, ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une cotisation dont la somme pourra varier.

En matière de gouvernance, l'Association est composée d'un Bureau et d'un Conseil d'Administration¹⁷. Le CA est composé d'au plus 15 membres et 5 professions de santé différentes doivent être représentées. L'Assemblée Générale réunit l'ensemble des adhérents de l'Association et se rassemble au moins une fois par an.

• L'organisation de la coordination et l'animation des instances

Dans l'objectif de faciliter la coordination entre les professionnels de santé au quotidien et d'animer le réseau, le Conseil d'Administration souhaite recruter un(e) coordinateur(ice). Ses missions principales seront de mettre en œuvre le projet de santé de la CPTS, d'organiser la représentation auprès des instances territoriales et d'en faciliter l'animation et de gérer le quotidien de l'Association. Afin de soutenir le(la) futur(e) coordinateur(ice) dans ses fonctions, un binôme de professionnels de santé est référent pour chacune des fiches actions.

Le(la) coordinateur(ice) de la CPTS aura notamment pour rôle de faire le lien avec les partenaires et d'assurer la représentation de la CPTS auprès de ces instances.

Le Conseil d'Administration a invité les partenaires de la CPTS à une réunion de présentation du projet et des fiches actions. Cette réunion s'est tenue le 4 décembre 2019 à Challans. Elle a été l'occasion d'échanges et de discussions portant notamment sur les actions à décliner pour répondre aux axes de travail définis par les adhérents de la CPTS.

Une deuxième réunion s'est déroulée le 15 janvier 2020 au cours de laquelle le projet de santé de la CPTS, envoyé au préalable à l'ensemble des partenaires, a été relu et amendé par les participants.

Enfin, en fonction des nouvelles thématiques qui pourront être abordées par la CPTS (ex : améliorer le parcours de soins des personnes âgées ou en situation de handicap, favoriser la mise en place d'action ETP...), l'Association intégrera de nouveaux membres et partenaires.

¹⁷ Cf. Annexe 7 : Membres du CA et du Bureau

2. Les projets à mettre en place par la CPTS Loire Vendée Océan

La CPTS Loire Vendée Océan s'articule

- Autour des orientations stratégiques du Projet Régional de Santé (PRS) Pays de la Loire 2018-2022 suivantes :
 - La santé dans toutes les politiques
 - L'utilisateur : acteur de sa santé
 - L'inclusion
 - L'accès et la qualité des soins et accompagnements
 - La coordination
 - L'innovation
- Autour des thématiques identifiées dans le cadre de la stratégie nationale de transformation du système de santé :
 - Améliorer l'accès aux soins (accès au médecin traitant ; accès aux soins de recours)
 - Organiser les soins non programmés
 - Favoriser les parcours et protocoles de prises en charges (la sécurisation des transitions ville-hôpital ; le maintien à domicile des personnes fragiles, âgées ou polypathologiques)
 - Développer les actions de prévention et de promotion de la santé

Dans ce projet, la CPTS a identifié 4 axes stratégiques déclinés en 7 actions :

Axe stratégique 1 : renforcer la communication et la coordination pluriprofessionnelle

Dans un contexte de faibles ressources, les professionnels soulignent la nécessité de coordonner l'ensemble des acteurs présents sur le territoire pour utiliser au mieux les ressources locales.

Fiche action n°1 : améliorer l'interconnaissance et la communication des professionnels de santé

Axe stratégique 2 : améliorer l'accès aux soins

Le territoire est marqué par des caractéristiques telles qu'une population vieillissante, ce qui entraîne l'apparition de pathologies chroniques pour les patients, et du fait de sa situation géographique, une forte augmentation de la patientèle durant la période estivale. La CPTS se donne pour objectif d'améliorer l'accès aux soins pour toutes les populations de manière continue sur l'ensemble du territoire, avec la particularité de la prise en charge des patients en période estivale. Cette démarche s'insère dans une logique d'amélioration et d'évolution des types de prise en charge qui se veut nécessairement pluriprofessionnelle et en collaboration avec les acteurs de la santé concernés.

Pour ce faire, les professionnels ont ciblé 3 actions :

Fiche action n°2 : développer de la téléconsultation sur le territoire de la CPTS

Fiche action n°3 : organiser la réponse à la demande de soins non programmés

Fiche action n°4 : favoriser l'accès à un médecin traitant pour la population de territoire de la CPTS

Axe stratégique 3 : développer les actions de prévention

Les professionnels de santé ont souligné l'importance de mener des actions de prévention auprès du grand public et la nécessité de coordonner et de travailler avec les acteurs présents sur le territoire pour utiliser au mieux les ressources locales.

Pour ce faire, les professionnels ont ciblé 2 actions :

Fiche action n°5 : organiser des journées de prévention

Fiche action n°6 : former les professionnels de santé aux gestes de premier secours

Axe stratégique 4 : renforcer le lien ville/établissements de santé

Les professionnels de santé déplorent que les entrées et retours d'hospitalisation ne soient pas toujours optimaux en raison d'un manque d'anticipation et de coordination entre les professionnels de ville et les établissements de santé. De plus, les professionnels de santé de ville soulignent un manque de communication avec les établissements de santé.

Pour ce faire, les professionnels ont ciblé 1 action :

Fiche action n°7 : renforcer la coordination et la communication entre les professionnels de ville et les établissements de santé pour permettre la fluidité du parcours de soins du patient

Ce projet de santé pourra être révisé tous les ans en fonction de l'évolution des actions et l'émergence de nouvelles priorités territoriales voire régionales et nationales.

La CPTS n'a pas vocation à se substituer aux structures et équipes de santé pluridisciplinaires.

Axe stratégique 1 : Renforcer la communication et la coordination pluriprofessionnelle

Action n°1 : Améliorer l'interconnaissance et la communication des professionnels de santé

Problématique	Dans un contexte de faibles ressources, les professionnels soulignent la nécessité de coordonner l'ensemble des acteurs présents sur le territoire pour utiliser au mieux les ressources locales.
Objectif général et objectifs spécifiques	Objectifs généraux : - Améliorer la connaissance des professionnels de santé (1^{er} et 2nd recours) pour une meilleure communication, coordination et accès aux soins - Faciliter et fluidifier les échanges entre ces professionnels pour garantir un meilleur accès aux soins des usagers et améliorer les conditions d'exercice des professionnels Objectifs spécifiques : 1. Développer des outils de communication sécurisés pour permettre une meilleure coordination autour du patient 2. Favoriser et renforcer la connaissance entre professionnels de santé
Actions à mettre en œuvre	Objectif 1 : • Recenser les outils de communication de type plateforme de mise en relation entre professionnels de santé de la CPTS <u>Exemple :</u> solliciter les référents techniques ARS/CPAM sur les différentes plateformes existantes ; au besoin, créer une plateforme propre à la CPTS • Utiliser un système de communication accessible à tous les professionnels de santé • Créer un site internet de la CPTS <u>Exemple :</u> diffusion des plannings de garde des professionnels de santé, avoir un espace sécurisé pour communiquer entre professionnels, hébergement de l'annuaire numérique • Créer un annuaire avec les contacts directs des professionnels intra CPTS <u>Exemple :</u> créer un annuaire numérique et sous format papier intra CPTS avec les coordonnées (nom / prénom / mail personnel / mail sécurisé / n° de tel perso / n° de tel pro / fiche métier du professionnel de santé ...) des adhérents Objectif 2 : • Créer des outils pour favoriser l'interconnaissance : <u>Exemple :</u> créer un référentiel avec les fiches métiers des 10 professions de la CPTS (une première page synthétique avec les informations principales et une partie plus détaillée par la suite) • Organiser des temps d'échange entre professionnels de santé au moins une fois par an pour mieux se connaître : <u>Exemple :</u> organiser des temps d'échange entre professionnels autour d'une pathologie et le rôle de chaque profession dans le parcours du patient (quel est le rôle d'un médecin généraliste, d'un pédicure-podologue, d'une infirmière dans la prise en charge d'un patient diabétique ?)

Coordinateurs de l'action (référents)	Coordinateur(trice) de la CPTS Dr POUVREAU Marie-Laure, pharmacien (Bois de Céné) Mme MARTINEAU Sonia, pédicure-podologue (St Gilles Croix de Vie)
Acteurs impliqués et partenaires	Acteurs et partenaires impliqués ou à impliquer : Membres de la CPTS, membres du Conseil d'Administration, coordinateur(trice) de la CPTS, MSP, CPAM Pays de la Loire et 85, GCS e-santé, MAIA, RESPA, réseaux de santé, SAMSAH, CHLVO...
Calendrier prévisionnel	Objectif 1 : <u>Recenser les outils de communication de type plateforme :</u> 2020 : recensement des outils de communication existants 2021 : organiser une réunion avec l'ARS et la CPAM pour connaître les différents supports de communication sécurisés existants 2022 : choisir le support de communication à utiliser par la CPTS <u>Utiliser un système de communication accessible à tous les professionnels de santé :</u> 2022 – 2025 : informer les professionnels adhérents à la CPTS de la création du support de communication et les inviter à s'en saisir <u>Créer un site internet de la CPTS :</u> 2020 – 2025 : - Créer le site internet (organiser une commission site internet, se rapprocher d'un graphiste...) - Informer les professionnels adhérents à la CPTS de la création du site internet et de la façon dont ils peuvent s'en saisir <u>Créer un annuaire avec les contacts directs des professionnels intra CPTS :</u> 2020 – 2025 : - Information de la création du site internet auprès des adhérents de la CPTS + information de la mise en place effective du site internet auprès des adhérents de la CPTS - Diffusion des informations sur le site internet (mise à jour continuellement) - Inscription des PS adhérents à la CPTS au site internet Objectif 2 : <u>Créer des outils pour favoriser l'interconnaissance :</u> 2022 : créer une commission avec un représentant de chaque profession pour rédiger le référentiel 2023 : information et diffusion du référentiel auprès des adhérents de la CPTS <u>Organiser des temps d'échange entre professionnels de santé au moins une fois par an pour mieux se connaître :</u> 2021 : distribuer en AG un questionnaire afin de recenser les choix de thématiques des professionnels de la CPTS 2021 – 2022 : mise en place d'un comité d'organisation (exemple : membres du CA) -> quel thème ? Qui inviter ?... (Si ce type de réunion se met déjà en place par un partenaire -> travailler en commun avec lui afin d'éviter les doublons) 2021 – 2022 : organisation de la soirée thématique (à reconduire ensuite

	avec un thème différent...)
Critères d'évaluation	Objectif 1 : <u>Recenser les outils de communication de type plateforme :</u> Recensement effectif des supports de communication existants Choix effectif du support de communication <u>Utiliser un système de communication accessible à tous les professionnels de santé :</u> Nombre d'adhérents de la CPTS utilisant le système de communication sur le nombre total d'adhérent à la CPTS <u>Créer un site internet de la CPTS :</u> Mise en place effective d'une commission site internet (nombre de participants sur le nombre total d'inscrits) Création du site internet Nombre d'adhérents qui ont un accès au site sur le nombre total d'adhérents <u>Créer un annuaire avec les contacts directs des professionnels intra CPTS :</u> Création de l'annuaire intra-CPTS Nombre d'adhérents inscrits à l'annuaire sur le nombre total d'adhérents à la CPTS Objectif 2 : <u>Créer des outils pour favoriser l'interconnaissance :</u> Mise en place effective d'une commission référentiel (nombre de participants sur le nombre total d'inscrits) Création du référentiel Nombre d'adhérent utilisant le référentiel sur le nombre total d'adhérents de la CPTS <u>Organiser des temps d'échange entre professionnels de santé au moins une fois par an pour mieux se connaître :</u> Diffusion effective du questionnaire afin de recenser les choix de thématiques des professionnels de la CPTS Organisation du comité d'organisation (nombre de réunions + nombre de participants sur le nombre total d'inscrits) Mise en place de la soirée thématique (reconduite de ce type de soirée à N+1 (combien par an ?) ...)
Moyens nécessaires	<u>Moyens humains :</u> - Coordinateur(trice) de la CPTS - Membres du CA - Membres de la CPTS <u>Moyens matériels :</u> - Bureau pour le coordinateur - Ligne téléphonique - Salle de réunions - Connexion internet - Ordinateur - Vidéoprojecteur - Imprimante

	- Logo <u>Moyens financiers :</u> - Rémunération : coordinateur, membres du CA, membres de la CPTS lors des travaux - Financement structurel (locaux, ordinateur, internet, déplacements...) - Impression : outils de communication, documents de travail, documents de communication, comptes-rendus, courriers... - Logo - Site internet / plateforme (téléphonique / agenda commun) - Évènementiel (organisation de temps d'information pour les membres de la CPTS) - Convivialité - Location de salle
--	--

Axe stratégique 2 : Améliorer l'accès aux soins

Action n°2 : développer de la téléconsultation sur le territoire

Problématique	Manque de professionnels de 1 ^{er} et 2 nd recours sur le territoire, encore plus marquant en période estivale Difficulté d'accès aux médecins spécialistes de 2 ^{ème} recours et longs délais de prise en charge
Objectif général et objectifs spécifiques	Objectifs généraux : - Faciliter l'accès au 1^{er} et 2nd recours - Fluidifier le parcours de soins du patient - Renforcer les liens entre professionnels du 1^{er} et 2nd recours
	Objectifs spécifiques : - Optimiser la ressource médicale du territoire - Disposer d'un avis spécialisé pour les territoires où l'offre de 2nd recours est fragile - Augmenter le temps médical et paramédical disponible
Actions à mettre en œuvre	• Créer un cahier des charges avec les besoins et les résultats attendus par les professionnels de santé du territoire (prioriser l'utilisation) • Recenser les différentes plateformes de téléconsultation existantes (cf. aide de la CPAM) • Choisir un opérateur de téléconsultation et développer l'utilisation de cet outil • Encourager les professionnels du territoire le pouvant à faire de la téléconsultation
Coordinateurs de l'action (référénts)	Coordinateur(trice) de la CPTS Dr DUBOIS Benoit, pharmacien (Noirmoutier en l'Île) Dr RIOLI Sophie, pharmacien (Commequiers)
Acteurs impliqués et partenaires	Acteurs et partenaires impliqués ou à impliquer : Membres de la CPTS, membres du Conseil d'Administration, coordinateur(trice) de la CPTS, CPAM Pays de la Loire et 85, ARS, URPS, opérateurs de télé médecine, collectivités territoriales, MAIA, GHT, GCS E-santé, etc.
Calendrier prévisionnel	2021 : définition du cahier des charges par la commission (groupe de travail) télé médecine de la CPTS 2022 : - Identification et recensement des offres des différentes plateformes de téléconsultation (cf. travail conjoint avec la CPAM) - Choix de l'opérateur - Information commune à tous les adhérents de la CPTS 2023 : recensement des structures pouvant accueillir un dispositif de télé médecine (selon les priorisations) 2024 – 2025 : - Opérationnalité du dispositif - Déploiement de l'information auprès des adhérents de la CPTS - Passation d'une enquête afin de connaître la satisfaction des professionnels de santé et des usagers

Critères d'évaluation	Création effective du cahier des charges -> nombre de réunions organisées par la commission télémedecine + nombre de participants sur le nombre total d'adhérents à la CPTS Recensement effective des plateformes de téléconsultation -> nombre de réunions avec la CPAM + nombre de participants sur le nombre total de participants à la commission télémedecine Choix effectif de l'opérateur + communication auprès de l'ensemble des adhérents de la CPTS (par quel biais ?) Nombre de consultations réalisées sur N+1 (puis N+2...) Nombre de professionnels utilisant la plateforme (taux d'évolution à N+1, N+2, etc.) Mise en place d'une enquête afin de connaitre le taux de satisfaction des professionnels de santé (ayant utilisé la plateforme) et des usagers sur le nombre total de professionnels de santé et d'usagers ayant utilisé la plateforme Réduction du nombre de passages aux urgences (N+1...) Développement de nouveaux projets de télémedecine (téléexpertise, ...)
Moyens nécessaires	<u>Moyens humains :</u> - Coordinateur(trice) de la CPTS - Membres du CA - Membres de la CPTS <u>Moyens matériels :</u> - Bureau pour le coordinateur - Ligne téléphonique - Salle de réunions - Connexion internet - Ordinateur - Vidéoprojecteur - Imprimante - Logo <u>Moyens financiers :</u> - Rémunération : coordinateur, membres du CA, membres de la CPTS lors des travaux - Financement structurel (locaux, ordinateur, internet, déplacements...) - Impression : outils de communication, documents de travail, documents de communication, comptes-rendus, courriers... - Logo - Site internet / plateforme (téléphonique / agenda commun) - Evènementiel (organisation de temps d'information pour les membres de la CPTS) - Convivialité - Location de salle

Action n°3 : Organiser la réponse à la demande de soins non programmés

Problématique	Les professionnels de santé ont constaté que l'accès au 1^{er} et au 2nd recours était très compliqué pour la population avec des délais d'attente souvent importants et une pénurie de spécialistes. De plus, de nombreux usagers se retrouvent sans médecin traitant. Par ailleurs, la population du territoire augmente fortement en période estivale et ces usagers sollicitent les services d'urgences pour une prise en charge qui relève de la ville. Enfin, les professionnels de santé observent que les usagers ont tendance à être dans un système de « consommation » de soins sans prendre le temps de connaître toutes les options/dispositifs existants sur un territoire et aller à ce qui leur semble le plus rapide.
Objectif général et objectifs spécifiques	Objectif général : - Optimiser l'accès aux soins - Garantir la continuité de soins
	Objectifs spécifiques : 1. Répondre à la demande de soins non programmés en journée à l'échelle du territoire de la CPTS 2. Favoriser des réflexions pluriprofessionnelles 3. Sensibiliser les usagers aux différents dispositifs de prise en charge d'urgence existant sur le territoire
Actions à mettre en œuvre	Objectif 1 : • Proposer et mettre en place un agenda commun afin de savoir si un cabinet médical, dentaire ou autre est fermé pour cause de vacances du titulaire ou bien si un remplaçant exerce à la place du ou des titulaires (=continuité des soins) • Créer une plateforme téléphonique pour la réorientation des patients en période estivale ou pour la recherche de médecin traitant • Pour les médecins, garder quelques créneaux dans la journée pour les urgences Objectif 2 : • Elaborer des protocoles de coopération pluriprofessionnelle, des protocoles de délivrances exceptionnelles et de délégation de tâches <u>Exemple</u> : TROD angine et prise en charge de la cystite aiguë simple. Objectif 3 : • Organiser une campagne de sensibilisation à destination des usagers : <u>Exemple</u> : communiquer sur le système de garde des médecins généralistes de 20h à 0h
Coordinateurs de l'action (référents)	Coordinateur(trice) de la CPTS Dr ARCHAMBAUD Baptiste, médecin généraliste (Noirmoutier en l'Île) Mme MORILLEAU Mathilde, pédicure-podologue (La Garnache)
Acteurs impliqués et partenaires	Acteurs et partenaires impliqués ou à impliquer : Membres de la CPTS, membres du Conseil d'Administration, coordinateur(trice) de la CPTS, MSP, EST-CLAP, CPAM Pays de la Loire et 85, ARS, URPS Pays de la Loire, centre hospitalier, associations d'usagers, etc.

Calendrier prévisionnel	Objectif 1 : <u>Proposer et mettre en place un agenda commun :</u> 2020 : mise en place de l'agenda 2020 – 2025 : informer les adhérents de la CPTS de la mise en œuvre de l'agenda partagé <u>Créer une plateforme téléphonique pour la réorientation des patients :</u> 2020 : mise en place d'une commission pour la création de la plateforme téléphonique 2021 : rencontre avec les structures d'urgence pour une meilleure prise en charge des soins non programmés en journée 2021 : recrutement d'une personne qualifiée pour permettre la réorientation des patients 2021 – 2025 : mise en place de la plateforme téléphonique <u>Pour les médecins, garder quelques créneaux dans la journée pour les soins non programmés :</u> 2020 : organiser une réunion avec les médecins généralistes de la CPTS pour définir le système et le planning de prise en charge des soins non programmés 2021 : diffusion aux adhérents de la CPTS du planning de prise en charge des soins non programmés 2021 – 2025 : mise en place du système de prise en charge des soins non programmés par les médecins généralistes Objectif 2 : <u>Elaborer des protocoles de coopération pluriprofessionnelle, des protocoles de délivrances exceptionnelles et de délégation de tâches :</u> 2021 – 2025 : réflexion et élaboration des protocoles de coopération pluriprofessionnelle 2021 – 2025 : communication auprès des adhérents de la CPTS de l'existence de protocoles de coopération pluriprofessionnelle Objectif 3 : <u>Organiser une campagne de sensibilisation à destination des usagers :</u> 2021 : créer un groupe de travail pour réfléchir aux messages à faire passer aux usagers 2022 : création de supports de communication à destination des usagers 2022 – 2025 : diffusion des supports de communication aux usagers
Critères d'évaluation	Objectif 1 : <u>Proposer et mettre en place un agenda commun :</u> Mise en place effective de l'agenda commun Nombre d'adhérents de la CPTS inscrits à l'agenda <u>Créer une plateforme téléphonique pour la réorientation des patients :</u> Mise en place effective de la commission (nombre de participants sur le nombre d'inscrits) Mise en place de la réunion avec les structures d'urgence et nombre de participants sur le nombre d'inscrits Recrutement de la personne Mise en place de la plateforme téléphonique – nombre de réorientations

	effectuées grâce à la plateforme <u>Pour les médecins, garder quelques créneaux dans la journée pour les soins non programmés :</u> Création du système de planning de prise en charge des soins non programmés Nombre de médecins généralistes adhérents inscrits dans ce système sur le nombre total de médecins généralistes adhérents à la CPTS Nombre de créneaux de prise en charge définis et nombre de prises en charge effectives Objectif 2 : <u>Elaborer des protocoles de coopération pluriprofessionnelle, des protocoles de délivrances exceptionnelles et de délégation de tâches :</u> Augmentation du nombre de protocoles enregistrés pour répondre à la demande des soins non programmés Nombre de patients bénéficiant du protocole sur le nombre total de patient rentrant dans le protocole (selon le sujet du protocole) Objectif 3 : <u>Organiser une campagne de sensibilisation à destination des usagers :</u> Mise en place effective du groupe de travail Création des supports de communication Nombre de supports de communication diffusés (par quel biais ?) Nombre de patients utilisant le système de garde des médecins généralistes (évolution à N+1...)
Moyens nécessaires	<u>Moyens humains :</u> - Coordinateur(trice) de la CPTS - Membres du CA - Membres de la CPTS <u>Moyens matériels :</u> - Bureau pour le coordinateur - Ligne téléphonique - Salle de réunions - Connexion internet - Ordinateur - Vidéoprojecteur - Imprimante - Logo <u>Moyens financiers :</u> - Rémunération : coordinateur, membres du CA, membres de la CPTS lors des travaux - Financement structurel (locaux, ordinateur, internet, déplacements...) - Impression : outils de communication, documents de travail, documents de communication, comptes-rendus, courriers... - Logo - Site internet / plateforme (téléphonique / agenda commun) - Évènementiel (organisation de temps d'information pour les membres de la CPTS) - Convivialité - Location de salle

Action n°4 : Favoriser l'accès à un médecin traitant pour la population du territoire de la CPTS

Problématique	Les usagers se retrouvent sans médecins traitant et ont parfois recours aux services d'urgence pour une prise en charge qui relève de la ville.
Objectif général et objectifs spécifiques	Objectif général : - Faciliter l'accès aux 1er et 2nd recours
	Objectif spécifique : - Permettre une prise en charge des populations ne bénéficiant pas d'un accès aux soins primaires et n'ayant pas de médecin traitant
Actions à mettre en œuvre	• Recenser les nouvelles installations de médecins et les départs à la retraite (ou déménagement) <u>Objectif :</u> communiquer aux patients sans médecins traitant de l'arrivée de nouveaux praticiens • Recenser les maitres de stage et le nombre de stagiaires accueillis par session • Mettre en place des réunions avec la CPAM afin de connaître les indicateurs nationaux, départementaux et locaux d'accès à un médecin traitant <u>Objectif :</u> recenser les patients à la recherche d'un médecin traitant avec l'aide de la CPAM (et prioriser)
Coordinateurs de l'action (référents)	Coordinateur(trice) de la CPTS Dr Laurent BRUTUS, médecin généraliste (Sallertaine)
Acteurs impliqués et partenaires	Acteurs et partenaires impliqués ou à impliquer : Membres de la CPTS, membres du Conseil d'Administration, coordinateur(trice) de la CPTS, MSP, ESP-CLAP, ARS, CPAM, collectivités locales...
Calendrier prévisionnel	2020 – 2021 : - Recenser avec l'aide de la CPAM les patients sans médecin traitant - Recenser les nouvelles installations de médecins et les départs à la retraite - Création d'un groupe de travail composé de médecins généralistes et de la CPAM afin de faire le retour des différents recensements et de trouver des solutions pour la prise en charge de patients sans médecins traitants 2022 : Réduction du nombre de patients sans médecin traitant (selon les priorités au regard de leur situation de santé)
Critères d'évaluation	Progression de la patientèle avec médecin traitant sur patients dans la population couverte par la CPTS en fonction des besoins identifiés sur le territoire Réduction du % de patients sans médecin traitant (en fonction des priorités de la CPTS) sur le % total de patients sans médecin traitant Indicateur de la CPAM sur l'accès à un médecin traitant -> nombre de réunions avec la CPAM, nombre de participants aux réunions sur le nombre total de médecins adhérents à la CPTS Recensement effectif des nouvelles installations et des départs à la retraite des médecins du territoire (réévaluation N+1...)

Moyens nécessaires	<u>Moyens humains :</u> - Coordinateur(trice) de la CPTS - Membres du CA - Membres de la CPTS <u>Moyens matériels :</u> - Bureau pour le coordinateur - Ligne téléphonique - Salle de réunions - Connexion internet - Ordinateur - Vidéoprojecteur - Imprimante - Logo <u>Moyens financiers :</u> - Rémunération : coordinateur, membres du CA, membres de la CPTS lors des travaux - Financement structurel (locaux, ordinateur, internet, déplacements...) - Impression : outils de communication, documents de travail, documents de communication, comptes-rendus, courriers... - Logo - Site internet / plateforme (téléphonique / agenda commun) - Evènementiel (organisation de temps d'information pour les membres de la CPTS) - Convivialité - Location de salle
----------------------------------	---

Axe stratégique 3 : développer des actions de prévention

Action n°5 : organiser des journées de prévention

Problématique	Les professionnels de santé ont souligné l'importance de mener des actions de prévention auprès du grand public et la nécessité de coordonner et de travailler avec les acteurs présents sur le territoire pour utiliser au mieux les ressources locales
Objectif général et objectifs spécifiques	Objectifs généraux : - Structurer des actions de prévention à destination de la population - Renforcer l'intégration de la prévention dans la pratique des professionnels de santé
	Objectif spécifique : 1. Décliner au niveau local les campagnes, les programmes et plans nationaux en lien avec les ressources du territoire 2. Favoriser les dynamiques avec les acteurs du territoire
Actions à mettre en œuvre	• Organiser une journée de prévention sur la thématique « J'agis pour ma santé » avec la mise en place de différents ateliers tels que : activité physique adaptée, alimentation (alimentation équilibrée et dépistage du diabète), la santé du pied (prévention des chutes), tests visuels, ateliers posturaux, stimulations cognitives, travail du souffle, médecine du sport, prévention de l'alcool • Chaque année, des thématiques spécifiques seront développées <u>Objectif</u> : faire prendre conscience aux usagers de l'importance de prendre soin de sa santé avec des activités ludiques <u>Exemple</u> de l'activité physique : pour les sportifs, pour les personnes âgées, pour les femmes enceintes, pour s'entretenir, etc.
Coordinateurs de l'action (référents)	Coordinateur(trice) de la CPTS Mme PROUX Malorie, masseur kinésithérapeute (Challans) Mme BONNEAU Clarisse, orthophoniste (St Hilaire de Riez)
Acteurs impliqués et partenaires	Acteurs et partenaires impliqués ou à impliquer : Membres de la CPTS, membres du Conseil d'Administration, coordinateur(trice) de la CPTS, MSP, ESP-CLAP, Sports pour Tous, Vendée Diabète, IREPS 85, SRAE Addictions, SRAE Nutrition, ANPAA, CPAM 85, Siel Bleu, EPGV, MC44, tous les professionnels et structures du champ de la prévention, etc.
Calendrier prévisionnel	2020 : rencontrer avec l'IREPS 85 pour travailler autour du concept « c'est quoi la santé ? » 2020 : créer un groupe de travail spécifique à l'organisation de la journée (thématique à choisir, intervenants potentiels, communication autour de la journée, évaluation de la journée, etc.) 2021 – 2025 : organisation de la journée + reconduction à N+1...
Critères d'évaluation	Rencontre effective avec l'IREPS 85 Création du groupe de travail Recensement effectué des partenaires potentiels + nombre de rencontres organisées et nombre de partenaires présents sur le nombre total de

	partenaires identifiés Mise en place de la journée prévention – nombre d’intervenants et nombre d’usagers sensibilisés Mise en place effective d’une enquête de satisfaction de la journée auprès des intervenants et des usagers
Moyens nécessaires	<u>Moyens humains :</u> - Coordinateur(trice) de la CPTS - Membres du CA - Membres de la CPTS <u>Moyens matériels :</u> - Bureau pour le coordinateur - Ligne téléphonique - Salle de réunions - Connexion internet - Ordinateur - Vidéoprojecteur - Imprimante <u>Moyens financiers :</u> - Rémunération : coordinateur, membres du CA, membres de la CPTS lors des travaux et de l’action - Financement structurel (locaux, ordinateur, internet, déplacements...) - Impression : outils de communication, documents de travail, documents de communication, comptes-rendus, courriers... - Convivialité - Location de salle - Coûts liés au projet

Action n°6 : former les professionnels de santé aux gestes de premier secours

Problématique	Avoir les bons réflexes et connaître les gestes de premier secours peut sauver des vies
Objectif général et objectifs spécifiques	Objectif général : - Renforcer les compétences des professionnels de santé
	Objectif spécifique : - Former les professionnels de santé aux gestes de premier secours
Actions à mettre en œuvre	Pour les professionnels non formés aux premiers secours : - Organiser des séances de formation Pour les professionnels déjà formés : - Organiser des séances de rappel régulières
Coordinateurs de l'action (référents)	Coordinateur(trice) de la CPTS Dr MEUNIER Marcellin, médecin généraliste (Notre Dame de Monts)
Acteurs impliqués et partenaires	Membres de la CPTS, membres du Conseil d'Administration, coordinateur(trice) de la CPTS, services d'urgences du CHLVO, protection civile de Vendée, CESU 85
Calendrier prévisionnel	2021 : - Rencontrer la protection civile de Vendée ou le CESU 85 - Définir des modalités de mise en œuvre de la formation - Informers les adhérents de la CPTS de l'organisation des formations 2022 – 2025 : - Mise en œuvre des formations
Critères d'évaluation	Rencontre effective avec les organismes dispensant les formations des gestes de premiers secours Nombre d'adhérents formés sur le nombre total d'adhérents à la CPTS
Moyens nécessaires	<u>Moyens humains :</u> - Coordinateur(trice) de la CPTS - Membres du CA - Membres de la CPTS <u>Moyens matériels :</u> - Bureau pour le coordinateur - Ligne téléphonique - Salle de réunions - Connexion internet - Ordinateur - Vidéoprojecteur - Imprimante <u>Moyens financiers :</u> - Rémunération : coordinateur, membres du CA, membres de la CPTS lors des travaux et de l'action - Financement structurel (locaux, ordinateur, internet, déplacements...)

	- Impression : outils de communication, documents de travail, documents de communication, comptes-rendus, courriers... - Convivialité - Location de salle - Coûts liés au projet
--	---

Axe stratégique 4 : renforcer les liens ville/établissements de santé

Action n°7 : renforcer la coordination et la communication entre les professionnels de ville et les établissements de santé pour permettre la fluidité du parcours de soins du patient

Problématique	Les professionnels de santé déplorent que les entrées et retours d'hospitalisation ne soient pas toujours optimaux en raison d'un manque d'anticipation et de coordination entre les professionnels de ville et les établissements de santé. De plus, les professionnels de santé de ville soulignent un manque de communication avec les établissements de santé.
Objectif général et objectifs spécifiques	Objectif général : - Optimiser la qualité de la prise en charge de la population - Améliorer l'accès aux soins en améliorant l'organisation de la continuité des soins
	Objectifs spécifiques : - Favoriser la communication et la coordination des professionnels de santé
Actions à mettre en œuvre	Elaborer des protocoles de coopération pluriprofessionnelle en imagerie : - Créer un groupe de travail entre médecins généralistes, médecin urgentiste et radiologue pour élaborer des protocoles <u>Objectif</u> : permettre une meilleure organisation de la prise en charge des patients ayant besoin d'un examen radiologique alors que les délais pour en bénéficier sont parfois très longs Améliorer la prise en charge des soins non-programmés et désengorger les urgences : travailler avec les urgences du CHLVO pour rediriger les patients ne nécessitant pas de passages aux urgences vers les professionnels de ville ayant des plages de soins non programmés en journée ou en garde de secteur - Au niveau des professionnels de ville : recenser les médecins généralistes qui peuvent garder des créneaux de soins non programmés - Organiser des rencontres entre ces médecins et le service des urgences du CHLVO pour définir les modalités de réorientation Améliorer la communication avec le CHLVO : - Effectuer des retours systématiques au CHLVO lorsque de nouveaux services sont mis en place <u>Exemple</u> : des lignes directes vont être mises en place dans chaque service du CHLVO que les professionnels de ville pourront appeler. Ainsi, il pourra être fait un retour à l'hôpital si ce système fonctionne, sur ce qui pourrait être amélioré...
Coordinateurs de l'action (référents)	Coordinateur(trice) de la CPTS Dr Cyrille VARTANIAN, médecin généraliste (Barbâtre)
Acteurs impliqués et partenaires	Membres de la CPTS, membre du Conseil d'Administration, coordinateur(trice) de la CPTS, CHLVO (et ses différents services), MSP, ESP-CLAP, ARS Pays de la Loire, URPS, CPAM Pays de la Loire et 85, MAIA (exemple : Carte à Dom), professionnels de santé, HAD, établissements de santé (EHPAD...) ...

Calendrier prévisionnel	<u>Elaborer des protocoles de coopération pluriprofessionnelle en imagerie :</u> 2019 : création du groupe de travail entre les professionnels de ville et les professionnels hospitaliers 2020 – 2021 : réflexion et élaboration des protocoles de coopération pluriprofessionnelle 2021 – 2025 : communication auprès des adhérents de la CPTS de l'existence de protocoles de coopération pluriprofessionnelle <u>Améliorer la prise en charge des soins non-programmés et désengorger les urgences :</u> 2020 : recensement des cabinets où les professionnels de santé de ville peuvent garder des plages de soins non programmés en journée 2021 : organisation de rencontres entre les membres du CA de la CPTS et les structures d'urgence (informer les structures d'urgence de l'organisation des soins non programmés) 2022 : communiquer auprès des adhérents de la CPTS du système de réorientation des patients vers les cabinets de ville <u>Améliorer la communication avec le CHLVO :</u> 2020 : créer un groupe de travail avec le CHLVO afin de définir une procédure (une enquête, un questionnaire ?) pour effectuer les retours sur les actions mises en place par le centre hospitalier 2020 – 2025 : suivant la procédure choisie, effectuer des retours annuellement auprès des services du CHLVO
Critères d'évaluation	Augmentation du nombre de protocoles enregistrés pour répondre à la demande d'imagerie Nombre de patients bénéficiant du protocole sur le nombre total de patients rentrant dans le protocole Nombre de patients réorientés (si possible) vers les soins de ville dans le cadre du dispositif de traitement et d'orientation des demandes de soins non programmés Part des admissions directes en hospitalisation adressées par un professionnel de santé de ville (indicateur croissant) Mise en place effective des outils de recueil des impressions auprès des professionnels de santé de ville de la CPTS sur le nombre total d'adhérents à la CPTS
Moyens nécessaires	<u>Moyens humains :</u> - Coordinateur(trice) de la CPTS - Membres du CA - Membres de la CPTS <u>Moyens matériels :</u> - Bureau pour le coordinateur - Ligne téléphonique - Salle de réunions - Connexion internet

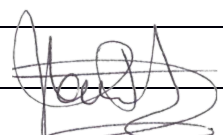
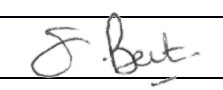
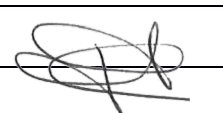
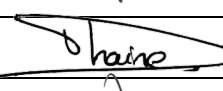
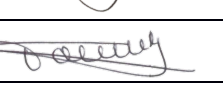
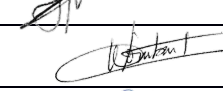
	- Ordinateur - Vidéoprojecteur - Imprimante <u>Moyens financiers :</u> - Rémunération : coordinateur, membres du CA, membres de la CPTS lors des travaux - Financement structurel (locaux, ordinateur, internet, déplacements...) - Impression : outils de communication, documents de travail, documents de communication, comptes-rendus, courriers... - Site internet - Évènementiel (organisation de temps d'information pour les membres de la CPTS) - Convivialité - Location de salle
--	---

3. Les membres de la CPTS

- Professionnels de santé de ville membres de la CPTS

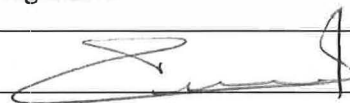
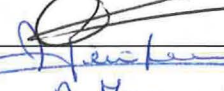
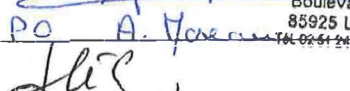
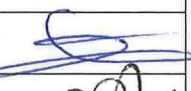
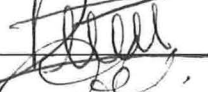
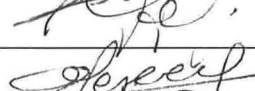
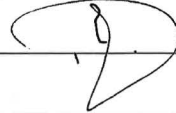
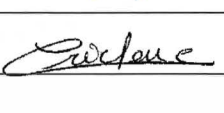
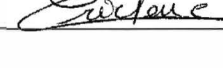
Nom / Prénom	Profession / lieu d'exercice	Signature
Roi-Griffid	St Ger Me (Challans)	
Hilberteau Helene	pharmacien Le Fermeillet	
Molle-Landais A	Médecin Généraliste Challans	
CHARTIER Joëlle	St Gilles Goussier de Vie IDEL	
KUENKOFF Anna	Podologue / Challans	
FRADER GRACIE	IDEL / Poux (44)	
CAILLETEAU Nadine	IDEL / Naudi / Apruy	
DECOSSE Florian	Pharmacie / La Garnache	
GANTIER Julie	Pharmacie de la Garnache	
CHABOT Anais	Orthophoniste Guion	
BLERVAQUE Amélie	Pharmacie APREMENT	
BRASSIER Frederic	TOUVOIS 44650	
GOART BOGDAN	MG / SOULLANS	
CHAUVIN Yannick	Massen Kinésithérapeute	
MEUNIER / exallan	Médecin	
VARRAS Alexandre	Pédicure-Podologue Sallé-Laine	
FOSSÉ Chloé	médecin généraliste	
BRUTUS Laurent	médecin généraliste	
BULTEAU Magalie	IDEL Soullans - EIPA	
Yvernoguen Benoît	Pharmacie Challans	
RELE Marie France	Pédicure-Podologue Challans	
RUAU Pierre	Pédicure Podologue	
BOUTHELEU Stéphanie	PHARMACIE ATTITUDE 85760	
CHARIVON Nathalie	Pharmacie Chevillon Challans	
BAUD Stéphane	IDEL CHALLANS	

Nom / Prénom	Profession / lieu d'exercice	Signature
DEAS Nathalie	masseur Kine Challans	KA
USSEAU Ingrid	IDEF St Gilles	IS
JOLLY Annie	Kine St Gilles	JG
LAMBROU Nathalie	IDEF St Gilles	LA
Merceron Sophie	Pédicure Podologue Grand	SM
GUILBAUD Nathalie	Pharmacien Challans	GL
PERAUDIN Rachel	Pharmacien Challans	PR
BOUSSAU Clarisse	Orthophoniste St-Hilaire de Riez	CB
CHASSE Ruel	orthophoniste CHALLANS	CS
POUZO Bénédicte	médecin Sabrie St Gilles	BP
ZIVUTTI Marie	Kine Challans	MZ
Dubois Benoit	Pharmacien Noirmoutier	DB
MORILLEAU HATHILDE	Pédicure Podologue	HM
POURCHAU Marie-Luce	Pharmacie Bois de la Croix	PL
FERRASSE Cécile	Orthoptiste St Gilles	CF
FRIBOULET Stéphane	Infirmier St Gilles	FF
VANTANON Cécile	Pédicure Podologue	VC
ROUELEYAN-PERRIER FLORE	Infirmière HAD	RP
MARCHAL Sandrine	ORTHOPHONISTE	MA
RION Nathanaël	Pharmacien	NR
SETTEVIN Philippe	Pharmacien	PS
VERHAEGHE Guil	Pharmacien	GV
ESGRAND Emmanuel	Pharmacien	EE
Aude Rouxep	SELARL PHARMACIE ROUXEL 85 2 00667 5 6, Place du Dr Brechoteau 85220 COEX ☎ 02 51 54 60 10 - Fax 02 28 10 31 28 RCS 818 407 231	AR
DENANGE Caroline	Pharmacien / La Guérinière	DC
GABARD Claire	Chirurgien dentiste SOULANS (95300)	CG
VARELA IVACES Cristina	CHIRURGIEN-DENTISTE 85300 GRAND	IV

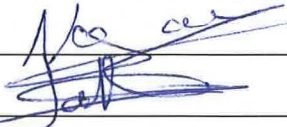
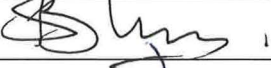
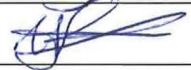
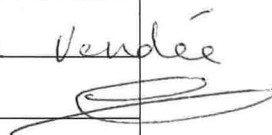
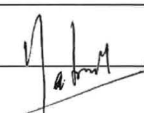
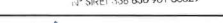
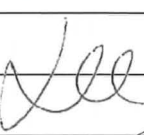
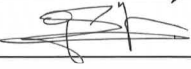
Nom / Prénom	Profession / lieu d'exercice	Signature
HAUDEBOURG Dorothée	PHARMACIE HAUDEBOURG - LIBEAU 8 Grande Place 85230 BEAUVOIR SUR MER Tél. : 02 51 68 70 03 85 2 00 572 7	
Naukkage Emeline	IDEEL La GUERINIERE	
BALLOY-NEURILLON FREDERIQUE	INFIRMIERE LIBERALE ST JEAN DE MARS	
Jill CHAMPEIN	Pharmacien / St Jean de M.	
Chauveau Aurélia	Infirmière libérale Mache 85130	Madame CHAUVEAU Aurélia 24 - INFIRMIERE Conventionnée 3, place de l'ancien Lavoir 85100 MACHE 85 6 37 193 5 00 1 20 1 24 GAR CONV 2018
TOUJERON Isabelle	Infirmière libérale Aprémont 85 220	TOUJERON Isabelle INFIRMIERE 85 639187 5
BERG Isabelle	Sage-femme Challans	
FRADIN Jennifer	Infirmière libérale 11 Place Einstein 85 300 CHALLANS	
DHAINE Katell	Pharmacien - Pharmacie Cap Ocean Challans	
lobrotous .	lobrotous de Brody Nedivale	
LOGIC Bro	CHALLANS Jr JEAN de DONT NOUVEAU en P'ILE	
Guénin Laurence	Infirmière libérale cabinet du Dr Helle Foufouille et Fumard Genty 11 place Albert Einstein Challans	
ATTICUS Eric	Pharmacien, Sallertaine	
Atticus Nicole	Pharmacien, Sallertaine	
MOREAU SÉVERINE	Séverine MOREAU Sage-femme libérale 8 Square Vigner - 85300 CHALLANS 02 51 68 70 03 - 02 51 93 86 20 ADELI 85 500 511 2 - RPPS : 10000397074 Sage-femme libérale Au 61 square Vigner 85300 Challans	
GAMBART Thomas	Pharmacien - Pharmacie Cap Ocean Challans	
GIANNETTI Valérie	Podologue La Guérinière 85680 FRÉMENTINE 85550	
GOBÉ Valérie	Orthophoniste 11 rue de Retz 44270 Machecoul	Madame Valérie GOBÉ 28 - ORTHOPHONISTE C 108 081012 44270 MACHECOUL Tél. 02 40 31 47 82 44 9 10230 0 00 1 30 1 28
GOZALVEZ Virginie	Orthophoniste 4 Rue de Retz 44270 MACHECOUL	

Nom / Prénom	Profession / lieu d'exercice	Signature
LUCAS Anne-Sophie	médecin généraliste Challans	
Leroy Elisabeth	médecin généraliste Challans	
GAMIGNAUD Lucile	médecin généraliste La Garachère	
BREDONTOT Aurélie	Pharmacien 85300 Challans	
ARCHAMBAUD Baptiste	Médecin Généraliste Noirmoutier	
LEROUX Dominique	D. en chirurgie dentaire 85710 Bois de Comé	
GERVAIS Etodie	INFIRMIÈRE LIBÉRALE Cabinet Stéphane BAUD Jennifer RENOU	
	14 place Einstein 85500 CHALLANS	
Mabiliau Etodie	Médecin Généraliste Bois de Comé (85710)	
ROUSSAY Estelle	Médecin généraliste	Docteur ROUSSAY Estelle 01 - MÉDECINE GÉNÉRALE - Convalescence 9, place de la Libération 85500 CHALLANS 02 51 68 55 47
HÉTAIS ANRAGON FRANÇOISE	Docteur ARRAGON-METALS Françoise 10, rue de l'église 85690 Notre-Dame de Monts 02 28 11 65 43 CHIRURGIEN DENTISTE	
ZARRA Olivier	Gastro - Challans	
VIOLEAU Guillaume	Pédicure Podologue 56, Des Croix de Vie	
MOGNOT Henri	Pharmacie de Sion Henri Chognot 852008832 12 rue de l'Yser 85270 St Hilaire de Riez tél: 02 51 54 32 71	
Docteur I. POT 8 Rue Owen Chamberlain 85300 CHALLANS Tél. 02 51 68 16 77 N° RPPS 10002527603 N° AM 851023218	Médecin Généraliste Challans	
TOULAT YVES	MASSEUR KINÉ	MACHECOUL
POUPIN CELINE		
BIBAUD Lionel	Podologue	MACHECOUL
GAUTIER Marielle	MASSEUR KINÉ	MACHECOUL/PANX
BROHAN Stanislas	MASSEUR KINÉ	MACHECOUL
COUTAUD Aurélien	MASSEUR KINÉ	MACHECOUL/PANX
TOULAT - LABAT Kryotelle	Mass. kinésithérapeute 44 650 TOUVOIS	
Boukissant Michel	Médecin Généraliste SAINT - GERVAIS	
POUPIN Bénédicte	neurologue Podologue	
PIPET Anaïs	Pneumo - Allergologue Macheoul	
NORMY Laurence	Pneumologue Macheoul	

• Autres acteurs et structures impliqués

Nom / Prénom	Profession / lieu d'exercice	Signature
PENAUD Cécile	Directrice EHPAD Résidence des Iris	
GRILLARD Stéphane	Directrice EHPAD Les Boutards d'Or	
RABILLER Valérie	Directrice EHPAD Louis Cariveau, St-Hilaire de la Mer	
BENETEAU Magali	Diététicienne Café de Santé HAD	
HILZ Elise	Elève - Macheoul	
BRISTOUX Jean-Pierre	Directrice Santé à domicile Macheoul	
DEAPRÉ Valérie	Diététicienne Nutritionniste EHPAD Bourin, Beauvoir Smer, Citrus	
LÉCUIÉ Marie-France	Marie-France Lécuier	
GRALL Yoann	Plaine de St-Hilaire	
RICKARDEAU Thierry	Maire St-Hilaire de la Mer	
JOLLY Marie-Thérèse	CCAS Marie-Thérèse Macheoul St-Hilaire	
DELAVAL Virginie	Phénix FAM La Maison du Vent d'Espoir	
RESIA A. d'Ardenne	Macheoul	
MERCERON Josyane	Rep. Usagers VFC	
ELINEAU Vincent	Directeur VILLA NOTRE DAME	
DEMIGNÉ-EMMANUEL	DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie Gestionnaire ANPAAB5 : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie	
Delphine	Directrice de l'unité OVE Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie	
MARTEAU	16 rue Gallien 83300 Challans	
CRÉLOUE Brigitte	Diététicienne CHLVO Challans (Hôpital de jour Diabétologie + court-séjours)	
BANOUN Karine	Diététicienne CHLVO Challans, Macheoul EHPAD - SSR	
NOREAU Brigitte	Infirmière référente - EHPAD les Glycines	
JAUNET Virginie	Directrice EHPAD les Glycines Challans	

HAD Vendée
Boulevard Stéphane Moreau
85925 LA ROCHE SUR YON
Tél 02 51 24 14 15 contact@hadvendee.com

Nom / Prénom	Profession / lieu d'exercice	Signature
PASBELAN Nathalie	DISPOSITIF NAVA NOV (pilote)	
Nathalie Gausseron	R.V. France Amas Santé	
Emilie GATTEAU	Residence Services Seniors Domitys	
Albane PERODOU	Directrice Domitys St Gilles Charente-Maritime	
Solymie BLANCHARD	Directrice AMIE	
Thierry FOLZOR	Président Les Sauvonnais	
EMMANUEL BONNEAU	DS ASSO HANDI-ESPOIR	
CHAUVID Yanick	Mairie LE PERRIER	
CHÉMICA Pauline	Déléguée Départementale UNAFAM Vendée	
CABARET - BODART	DIRECTEUR EMPLOI ERNET GUYERIN 85160 SAINT-JEAN DE MONT	
Sophie		
VALLÉE Claire	Directrice EPSMS du Pays de Challans	
Dr Frédéric BERLAND	Médecin Psychiatre Domaine des « Quatre Vents » - ESAT 8 rue des Eloux - 85740 L'ÉPINE	
M. Philippe HERBAUT	Directeur Domaine des « Quatre Vents » - ESAT 8 rue des Eloux - 85740 L'ÉPINE	
BEAUVAIS Nathalie	Directrice - Résidence autonomie LE TAPARIS Résidence autonomie JEANNE ET LEON Bois de Gué	
PASQUERAULT Fabien	Gérant Adom Vendée / Nord Ouest Vendée Membre du Comité de Surveillance de l'ARS PDL	
Patricia Chouvin	MARPA La Josinette 1 allée de la Josinette 85230 SAINT GERVAIS Tél. 02 51 93 03 63 contact@marpalajosinette.fr SIRET : 266 500 436 00038	
Directrice Cedre de santé.		
Robert Guerneau	Président de ce A.S	
Association Maladies Chroniques 44 (MC44)	Missions d'appui à la coordination, éducation thérapeutique, accompagnement thérapeutique de malades complexes, formation/information des professionnels de santé et de la population sur l'ensemble de la Loire-Atlantique pour insuffisance cardiaque, risque artériel, asthme, BPCO, diabète et suicides de l'enfant.	
Représentée par Dr Lucy CHAILLOUS, présidente		
FAUCHER Noé	Président Communauté de Communes Ile de Noirmoutier	
GODEFROY Romane	MAIRE LE PERRIER 85300	



Centre Hospitalier
Loire Vendée Océan

www.ch-lvo.fr

DIRECTION

Francis SAINT-HUBERT
Directeur par intérim

Secrétariat de direction
tél : 02 51 49 50 02
direction@ch-lvo.fr

Challans le 15 janvier 2020

Agence Régional de Santé

Monsieur le Directeur Général
17 boulevard Gaston Doumergue
CS 56233
44262 NANTES cedex 2

N. ref : FSH/BI/VLC 2020-05

Objet : Projet de Santé CPTS Loire Vendée Océan

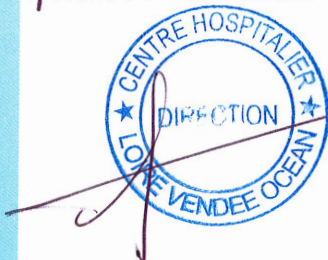
Monsieur le Directeur Général,

Depuis plusieurs mois, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Loire Vendée Océan partage avec le Centre Hospitalier Loire Vendée Océan et les établissements de sa direction commune (Hôpital de Noirmoutier, EPSMS et EHPAD de Bouin) sa démarche pour la définition de son projet de santé.

Nous souhaitons vous informer que nous nous associons pleinement aux objectifs et projets inscrits dans le projet de santé qui a été présenté à l'ensemble des partenaires de la CPTS.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, nos respectueuses salutations.

Le Directeur,
Francis SAINT-HUBERT



Le Président de CME,
Bertrand ISAAC

Site de Challans
Boulevard Guérin B.P. 219
85302 CHALLANS

Site de Machecoul-Saint-Même
Boulevard des Régents
44270 MACHECOUL

Site de Saint Gilles Croix de Vie
20 rue Laënnec
85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE

Copie : DR BRUTUS, Président de la CPTS Loire Vendée Océan

Noirmoutier le 23 janvier 2020

Monsieur le Président

CPTS Loire Vendée Océan

Objet : Projet de Santé CPTS Loire Vendée Océan

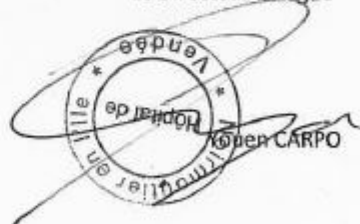
Monsieur le Président,

Depuis plusieurs mois, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Loire Vendée Océan partage avec l'hôpital de Noirmoutier sa démarche pour la définition de son projet de santé.

Nous nous associons pleinement aux objectifs et projets inscrits dans le projet de santé qui a été présenté à l'ensemble des partenaires de la CPTS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Le Directeur délégué



Olivier CARPO

The circular stamp contains the text "Hôpital de Noirmoutier" and "Loire Vendée Océan".

ANNEXES

Annexe 1 : code communes

Code commune	Commune	Communauté de communes	Population	Km²
44087	MACHECOUL-SAINT MEME	Communauté de Communes Sud Retz Atlantique	7684	66,62
44090	LA MARNE	Communauté de Communes Sud Retz Atlantique	1495	17,8
44119	PAULX	Communauté de Communes Sud Retz Atlantique	2005	35,92
44157	ST ETIENNE DE MER MORTE	Communauté de Communes Sud Retz Atlantique	1735	27,33
44206	TOUVOIS	Communauté de Communes Sud Retz Atlantique	1820	39,21
85002	L'AIGUILLON SUR VIE	Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix	1965	23,19
85006	APREMONT	Communauté de communes Vie et Boulogne	1819	30,15
85011	BARBATRE	Communauté de communes Ile de Noirmoutier	1801	16,65
85012	LA BARRE DE MONTS-FROMENTINE	Communauté de communes Océan-Marais de Monts	2240	27,29
85018	BEAUVOIR SUR MER	Communauté de Communes Challans Gois Communauté	3985	35,1
85024	BOIS DE CENE	Communauté de Communes Challans Gois Communauté	2024	42,71
85029	BOUIN	Communauté de Communes Challans Gois Communauté	2189	52,25
85047	CHALLANS	Communauté de Communes Challans Gois Communauté	21 019	65,47
85062	CHATEAUNEUF	Communauté de Communes Challans Gois Communauté	1046	16,03
85070	COEX	Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix	3198	39,83
85071	COMMEQUIERS	Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix	3493	40,63
85083	L'EPINE	Communauté de communes Ile de Noirmoutier	1681	8,69
85086	FALLERON	Communauté de communes Vie et Boulogne	1604	29,06
85088	LE FENOILLER	Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix	4781	17,83
85095	FROIDFOND	Communauté de Communes Challans Gois Communauté	1852	21,82
85096	LA GARNACHE	Communauté de Communes Challans Gois Communauté	5053	60,52
85100	GIVRAND	Communauté de Communes du Pays	2181	11,81

		de Saint Gilles Croix		
85106	LA GUERINIERE	Communauté de communes Ile de Noirmoutier	1394	7,9
85163	NOIRMOUTIER EN L'ILE	Communauté de communes Ile de Noirmoutier	4766	19,97
85164	NOTRE DAME DE MONTs	Communauté de communes Océan-Marais de Monts	2113	20,76
85172	LE PERRIER	Communauté de communes Océan-Marais de Monts	2020	33
85189	NOTRE DAME DE RIEZ	Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix	2101	14,74
85204	ST CHRISTOPHE DU LIGNERON	Communauté de Communes Challans Gois Communauté	2586	42,15
85221	ST GERVAIS	Communauté de Communes Challans Gois Communauté	2658	42,53
85222	ST GILLES CROIX DE VIE	Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix	7784	10,46
85226	ST HILAIRE DE RIEZ	Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix	11 226	48,83
85234	ST JEAN DE MONTs	Communauté de communes Océan-Marais de Monts	8847	62,25
85239	ST MAIXENT SUR VIE	Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix	1064	10,74
85268	ST REVEREND	Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix	1445	15,74
85273	ST URBAIN	Communauté de Communes Challans Gois Communauté	1809	16,53
85280	SALLERTAINE	Communauté de Communes Challans Gois Communauté	3147	49,76
85284	SOULLANS	Communauté de communes Océan-Marais de Monts	4309	41,38
TOTAL			133 966	1 185,65

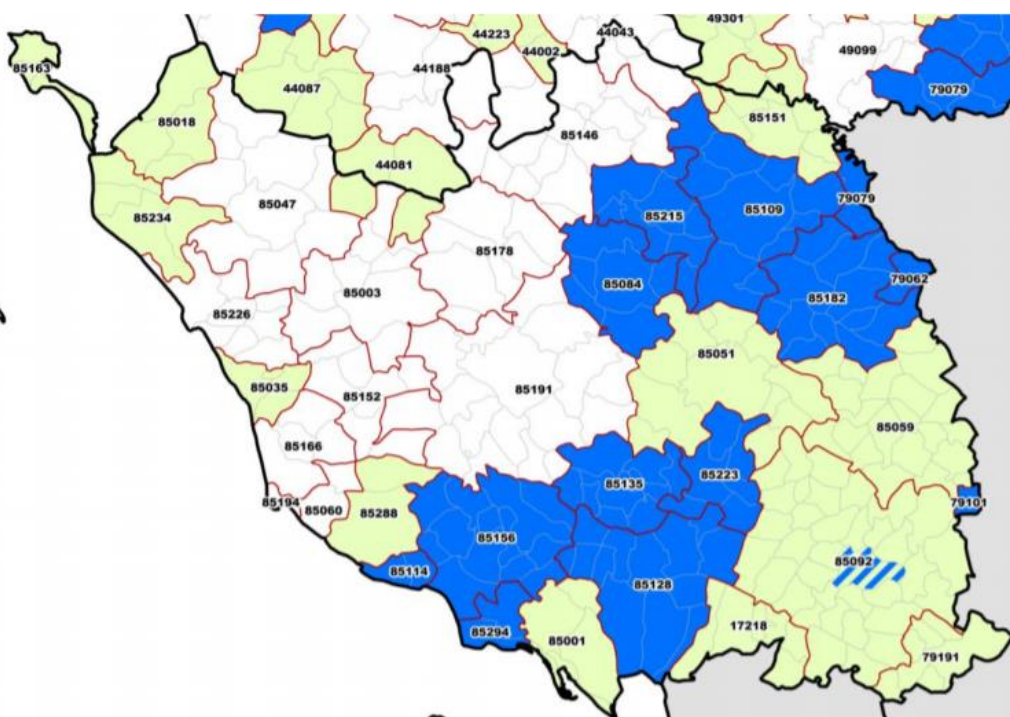
Annexe 2 : carte zonage Médecin

Zonage Médecin

Vendée

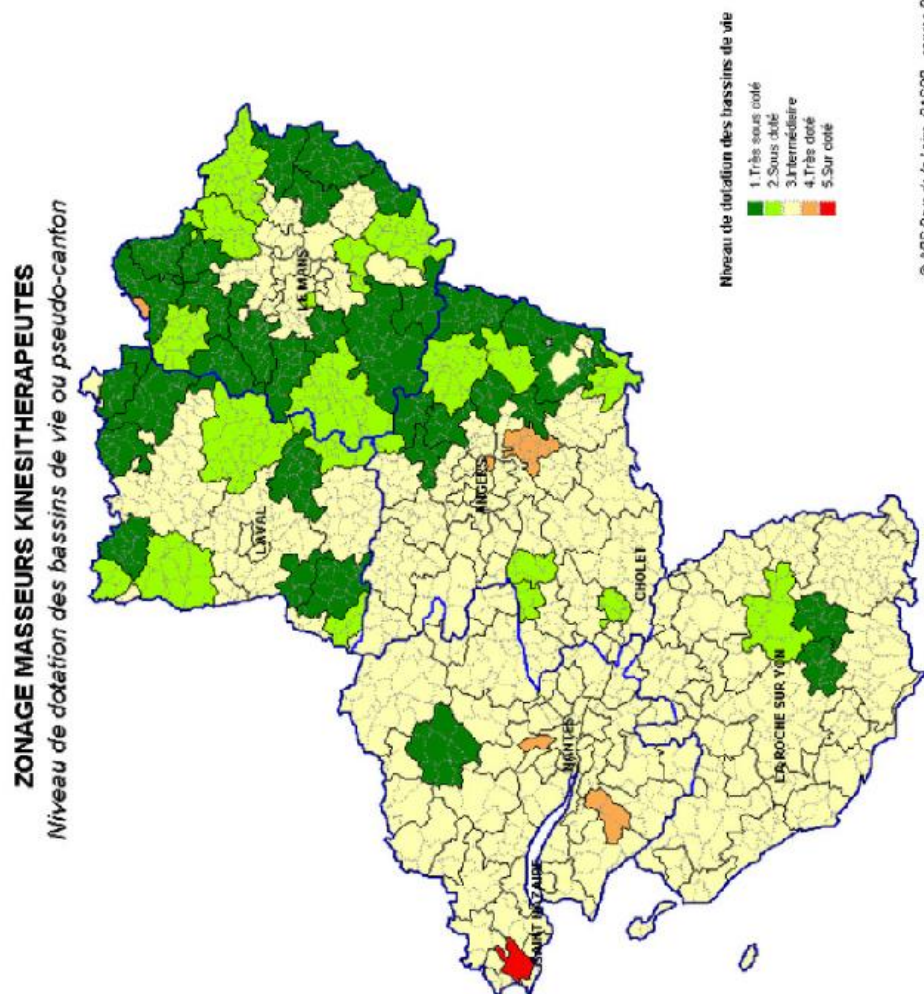
- Territoires de vie
- NIVEAU 3 - zone d'intervention prioritaire
- NIVEAU 2 - zone d'action complémentaire
- NIVEAU 1 - hors zonage
- NIVEAU 2 – zone d'action complémentaire (QPV en NIVEAU 3 – zone d'intervention prioritaire)

Accessibilité Potentielle Localisée
(en nombre de consultations par an par habitant)
aux médecins généralistes
de moins de 65 ans / de moins de 62 ans



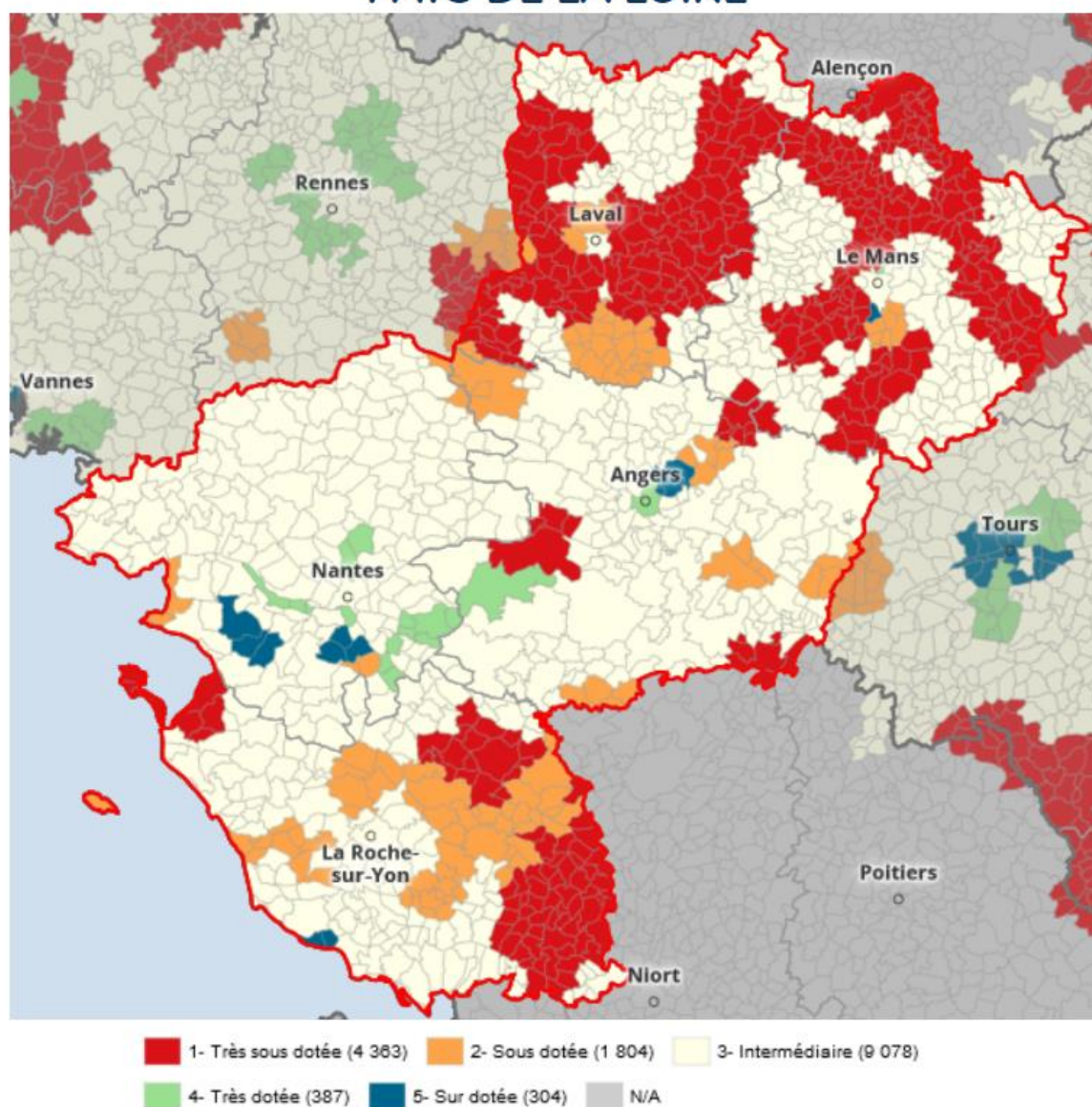
TER. VIE	NOM TER. VIE	APL MG 65	APL MG 62	POP
17218	Marans	3,65	3,21	6 131
79062	Cerizay	2,59	2,27	1 740
79079	Mauléon	1,98	1,67	9 004
79101	Coulonges-sur-l'Autize	2,35	2,06	216
79191	Niort	3,66	3,19	7 130
85001	L'Aiguillon-sur-Mer	3,01	2,82	6 397
85003	Aizenay	3,42	3,12	20 454
85018	Beauvoir-sur-Mer	3,53	3,39	10 337
85035	Bretignolles-sur-Mer	2,94	2,54	9 292
85047	Challans	3,78	3,28	41 588
85051	Chantonay	3,12	2,37	21 120
85059	La Châtaigneraie	2,95	2,47	16 138
85060	Château-d'Olonne	4,41	3,58	15 467
85084	Les Essarts	2,63	2,16	12 957
85092	Fontenay-le-Comte	3,18	2,76	43 369
85109	Les Herbiers	2,93	2,49	33 715
85113	L'Île-d'Yeu	2,85	2,85	4 636
85114	Jard-sur-Mer	2,21	1,49	3 941
85128	Luçon	3,35	2,25	22 093
85135	Mareuil-sur-Lay-Dissais	3,29	2,20	8 101
85146	Montaigu	3,54	3,36	44 508
85151	Mortagne-sur-Sèvre	2,82	2,43	21 968
85152	La Mothe-Achard	3,46	3,11	13 233
85156	Moutiers-les-Mauxfaits	2,36	1,74	14 698
85163	Noirmoutier-en-l'Île	4,60	4,60	9 435
85166	Olonne-sur-Mer	4,35	3,66	20 796
85178	Le Poiré-sur-Vie	3,25	2,77	22 843
85182	Pouzauges	2,65	2,28	21 703
85191	Roche-sur-Yon (La)	4,02	3,52	96 875
85194	Sables-d'Olonne (Les)	4,43	3,61	14 253
85215	Saint-Fulgent	2,69	2,27	15 310
85223	Sainte-Hermine	2,60	2,19	6 100
85226	Saint-Hilaire-de-Riez	3,74	3,42	31 282
85234	Saint-Jean-de-Monts	3,31	3,12	14 422
85288	Talmont-Saint-Hilaire	2,95	2,29	9 408
85294	La Tranche-sur-Mer	2,91	2,45	5 425

Annexe 3 : carte zonage Masseurs-kinésithérapeutes

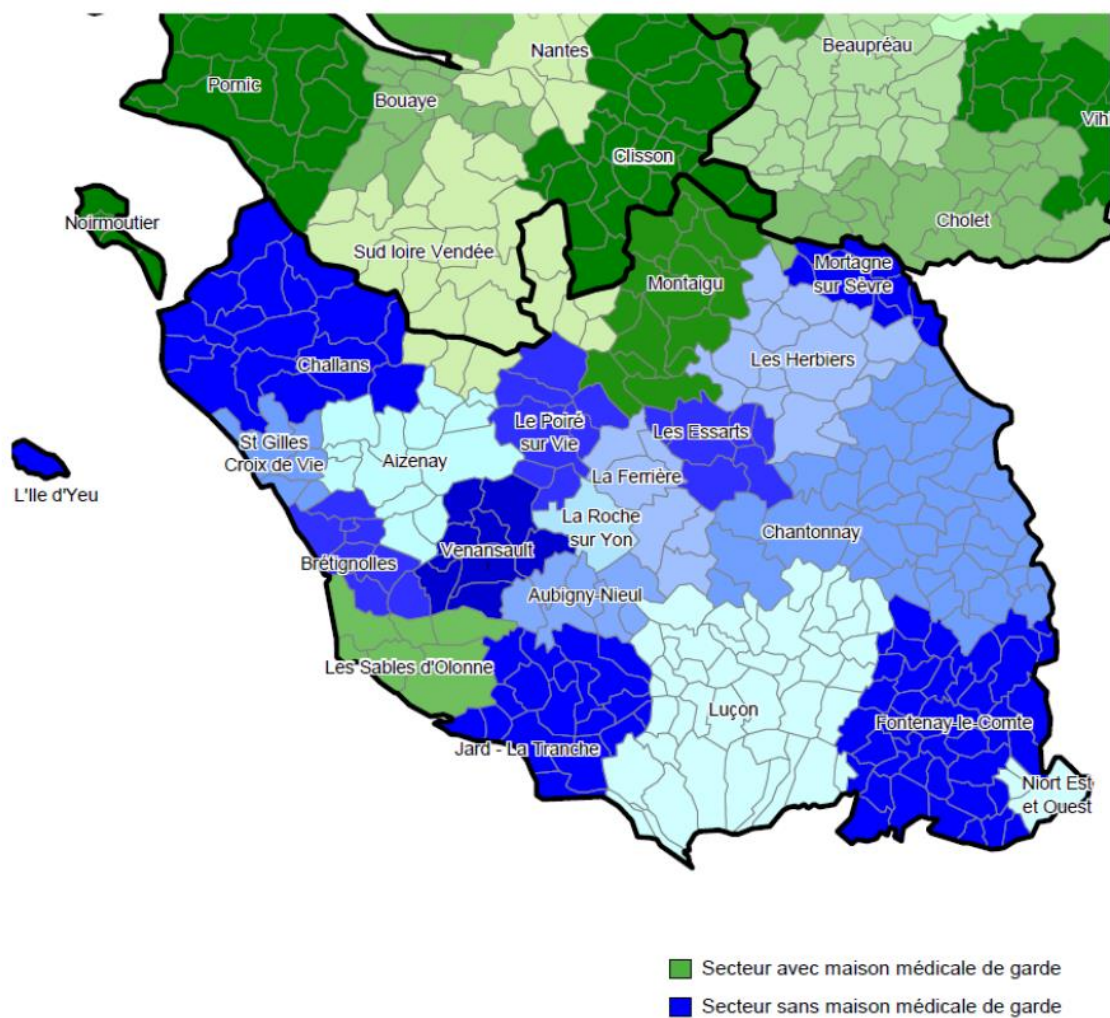


© ARS Pays de la Loire, DASSP - source DASSP 2012, IGN

PAYS DE LA LOIRE



Annexe 5 : cartographie territoire PDSA 85



CH support des GHT pour chaque département :
CHU Nantes
CHU Angers
CH Laval
CH Le Mans
CH La Roche sur Yon

NB : Les départements font figure de périmètre des GHT

CH support des GHT pour chaque département :

- CHU Nantes
- CHU Angers
- CH Laval
- CH Le Mans
- CH La Roche sur Yon

NB : Les départements font figure de périmètre des GHT

Source : DEO Coopération et Parcours de Santé
Exploitation : Département Observation et Analyses - Juin 2016

Annexe 7 : les membres du Conseil d'Administration et du Bureau

Membres du Conseil d'Administration			
Nom	Prénom	Profession	Lieu d'exercice
BRUTUS	Laurent	Médecin généraliste	Sallertaine
CHASSE	Muriel	Orthoptiste	Challans
FRIBOULET	Stephane	Infirmier	St-Gilles-Croix-de-Vie
LEGRAND	Emmanuel	Pharmacien	L'Epine
LIPOVAC	Xavier	Masseur-kinésithérapeute	La Barre de Monts
MARCHAL	Sandrine	Orthophoniste	Givrand
MOREAU	Séverine	Sage-femme	Challans
MORILLEAU	Mathilde	Pédicure-podologue	La Garnache
PELE	Marie-France	Pédicure-podologue	Challans
PISTORIUS	Véronique	Dermatologue	Machecoul
POUVREAU	Marie-Laure	Pharmacien	Le Bois de Céné
RONELYAM-PERRIER	Florence	Infirmière	St-Gilles-Croix-de-Vie
SEGUIN	Juliette	Pharmacien	Barbâtre
SEMELIN	Philippe	Pharmacien	St-Gilles-Croix-de-Vie
VARTANIAN	Cyrille	Médecin généraliste	Barbâtre

Membres du Bureau				
Nom	Prénom	Profession	Lieu d'exercice	Titre
BRUTUS	Laurent	Médecin généraliste	Sallertaine	Président
MARCHAL	Sandrine	Orthophoniste	Givrand	Vice-Présidente
FRIBOULET	Stéphane	Infirmier	St-Gilles-Croix-de-Vie	Vice-Président
MORILLEAU	Mathilde	Pédicure-podologue	La Garnache	Secrétaire
RONELYAM-PERRIER	Florence	Infirmière	St-Gilles-Croix-de-Vie	Secrétaire adjointe
SEMELIN	Philippe	Pharmacien	St-Gilles-Croix-de-Vie	Trésorier
VARTANIAN	Cyrille	Médecin généraliste	Barbâtre	Trésorier adjoint